Envoyé en préfecture le 24/11/2020
Reçu en préfecture le 24/11/2020
Affiché le
ID : 028-222800013-20201123-CG23112014-DE

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

DÉLIBÉRATION DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

DOSSIER N° OB 2021

Réunion du : 23 NOVEMBRE 2020
Objet : ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

L'Assemblée départementale s'est réunie sous la présidence de M. Claude TÉROUINARD.

Étaient présents :
M. TÉROUINARD, Mme FROMONT (VP), M. LEMARE (VP), Mme BAUDET (VP), Mme BRACCO (VP), M. LEMOINE (VP), Mme BRETON (VP), Mme LEFEBVRE (VP), Mme AUBIJOUX, Mme BARRAULT, M. BILLARD, Mme DORANGE, Mme HAMELIN, Mme HENRI, M. LAMIRAULT, M. LE DORVEN, M. MARIE, M. MARTIAL, M. MASSELUS, Mme MINARD, M. PECQUENARD, Mme de LA RAUDIERE, M. ROUX, Mme de SOUANCÉ, Mme LEMAITRE-LÉZIN, M. BELLAMY

Absent(s) représenté(s) :
M. SOURISSEAU (VP), Mme HONNEUR, M. de MONTGOLFIER, M. PUYENCHET

L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le rapport de M. Le Président ;

PREND ACTE

- de prendre acte des orientations budgétaires 2021.

Le Président du Conseil Départemental,
par délégation

Signé par : Sandra CAYROL
Date : 23/11/2020
Qualité : Directeur des assemblées

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR
CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Envoyé en préfecture le 24/11/2020
Reçu en préfecture le 24/11/2020
Affiché le
ID : 028-222800013-20201123-CG23112014-DE

Commission Finances, ressources, compétences facultatives

Séance du 23 novembre 2020
Identifiant projet : 15009

RAPPORT DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

N° OB 2021

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

En application de l'article L3312-1 du code général des collectivités territoriales, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, le Président du Conseil départemental présente au Conseil départemental un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.
Ce rapport précise, notamment, l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

LE PRÉSIDENT,

Envoyé en préfecture le 24/11/2020
Reçu en préfecture le 24/11/2020
Affiché le
ID : 028-222800013-20201123-CG23112014-DE

RAPPORT

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

Envoyé en préfecture le 24/11/2020
Reçu en préfecture le 24/11/2020
Affiché le
ID : 028-222800013-20201123-CG23112014-DE

SOMMAIRE

A. Un Département performant 3

I. Un contexte économique international toujours bouleversé 3
II. Un contexte national dépendant du contexte sanitaire mais soutenu par un plan de relance 5
III. La prospective financière 2020-2026 : une prospective au service du développement du territoire 6
IV. Un budget 2021 du Département ambitieux et réaliste 12
V. Une dette saine et performante 14
VI. Une gestion des ressources humaines qui valorise les talents 20

B. Un Département bâtisseur 28

I. Le déploiement du très haut débit internet et le développement des usages innovants au service du projet du territoire 28
II. Des dispositifs de subventionnement ambitieux pour revitaliser le tissu des bourgs centres et en direction des communes 32
III. La route poursuit sa modernisation et tisse un lien entre les Euréliens 35
IV. 2021, une ingénierie territoriale au service des communes euréliennes 36
V. La maîtrise foncière au service d'un Département bâtisseur 38
VI. L'immobilier à l'image de la modernisation de la collectivité 39

C. Un Département de solidarité humaine 42

I. Collectivité de solidarité entre les hommes et les territoires 42
II. Collectivité de l'éducation 45
III. Collectivité de la qualité de vie : la culture et le sport 46

Envoyé en préfecture le 24/11/2020
Reçu en préfecture le 24/11/2020
Affiché le
ID : 028-222800013-20201123-CG23112014-DE

A. Un Département performant

Le débat sur les orientations budgétaires du Département permet de préciser la stratégie du Département et les hypothèses retenues pour la construction du projet de budget pour 2021. Ces orientations sont construites sur le fondement des engagements de la mandature, notamment pour l'investissement, mais aussi pour la gestion de la dette, et retracent les principales informations relatives au personnel.

Les orientations budgétaires pour 2021 qui vous sont présentées sont élaborées une nouvelle fois dans un contexte économique tendu avec une crise sanitaire qui se combine à une réforme fiscale qui a réduit l'autonomie financière des collectivités.

Cette situation a amené l'Etat à suspendre le pacte financier. Ainsi, en 2020, l'évolution des dépenses de fonctionnement ne sera pas encadrée et les collectivités retrouvent une partie de leur autonomie.

Cette année encore dans l'intérêt du territoire, de ses habitants et de ses entreprises, notre collectivité décide de poursuivre et d'intensifier ses efforts, de façon à garantir un cadre de vie et des niveaux de services adaptés pour tous ses habitants.

Après une ébauche rapide du contexte économique mondial, cette introduction au débat sur les orientations budgétaires présentera la situation des comptes publics et les conséquences pour les budgets de collectivités des mesures annoncées par le Gouvernement.

I. Un contexte économique international bouleversé

Les exercices se suivent et se ressemblent. En effet, ces dix dernières années ont été marquées par une série de crises économiques, la crise financière mondiale de 2008-2009, puis la crise européenne de la dette entre 2010 et 2012 et, enfin, les corrections des prix des produits de base entre 2014 et 2016.

En 2020, c'est une crise sanitaire sans précédent qui est venue impacter fortement l'économie mondiale. A l'heure où la pandémie de COVID-19 continue de menacer les emplois, les entreprises, la santé et le bien-être de millions d'individus, sur fond d'incertitudes d'une ampleur exceptionnelle, le rétablissement de la confiance sera d'une importance cruciale pour que les économies puissent se redresser et s'adapter, selon les Perspectives économiques intermédiaires de l'OCDE.

Après avoir connu un effondrement sans précédent au premier semestre de cette année, la production économique s'est redressée rapidement à la suite de l'assouplissement des mesures d'endiguement et du redémarrage initial de l'activité, mais la reprise s'est essoufflée dernièrement. Les nouvelles restrictions imposées dans certains pays pour faire face à la résurgence du virus ont probablement ralenti la croissance, selon le rapport.

L'incertitude demeure considérable et la vigueur de la reprise varie sensiblement suivant les pays et les secteurs d'activité. Les perspectives d'une croissance économique inclusive, résiliente et durable dépendront de divers facteurs, notamment de la probabilité de nouvelles vagues d'infections, de la rigueur avec laquelle les individus respecteront les consignes et les restrictions sanitaires, de la confiance des consommateurs et des entreprises, et de l'ampleur avec laquelle les initiatives prises par les pouvoirs publics pour préserver les emplois et aider les entreprises réussiront à stimuler la demande.

D'après les prévisions présentées dans les Perspectives économiques intermédiaires, le PIB mondial devrait diminuer de 4,5% cette année, avant de se redresser et d'afficher une croissance de 5 % en 2021. Ces prévisions sont moins négatives que celles qui figuraient dans les Perspectives

Envoyé en préfecture le 24/11/2020
Reçu en préfecture le 24/11/2020
Affiché le
ID : 028-222800013-20201123-CG23112014-DE

économiques publiées en juin par l'OCDE, essentiellement grâce aux résultats meilleurs que prévu enregistrés en Chine et aux États-Unis au premier semestre de cette année et aux réponses apportées massivement par les pouvoirs publics. Néanmoins, à la fin de 2021, la production sera encore inférieure dans de nombreux pays au niveau auquel elle se situait à la fin de 2019, et nettement en deçà des prévisions établies avant la pandémie.

Croissance réelle du PIB

%, en glissement annuel

Pays	2019	2020	2021
Afrique du sud	0.1	-11.5	1.4
Allemagne	0.6	-5.4	4.6
Arabie saoudite	0.4	-6.8	3.2
Argentine	-2.1	-11.2	3.2
Australie	1.8	-4.1	2.5
Brésil	1.1	-6.5	3.6
Canada	1.7	-5.8	4.0
Chine	6.1	1.8	8.0
Corée	2.0	-1.0	3.1
États-Unis	2.2	-3.8	4.0
France	1.5	-9.5	5.8
Inde	4.2	-10.2	10.7
Indonésie	5.0	-3.3	5.3
Italie	0.3	-10.5	5.4
Japon	0.7	-5.8	1.5
Mexique	-0.3	-10.2	3.0
Russie	1.4	-7.3	5.0
Royaume-Uni	1.5	-10.1	7.6
Turquie	0.9	-2.9	3.9
Monde	2.6	-4.5	5.0
Zone euro	1.3	-7.9	5.1
G20	2.9	-4.1	5.7

Source : OCDE

Lors de la présentation des Perspectives économiques intermédiaires, la Cheffe économiste de l'OCDE, Laurence Boone, a déclaré : « Le monde est confronté à une crise sanitaire aiguë et au ralentissement économique le plus spectaculaire qu'il ait connu depuis la Seconde Guerre mondiale. La fin n'est pas encore en vue, mais les pouvoirs publics peuvent néanmoins faire beaucoup pour aider à renouer avec la confiance ».

Elle a ajouté : « Il est important que les autorités se gardent de commettre l'erreur de resserrer la politique budgétaire trop rapidement, comme cela s'était passé après la dernière crise financière. Faute de maintien des aides publiques, les faillites et le chômage pourraient augmenter plus rapidement qu'ils n'auraient dû et prélever leur tribut sur les moyens d'existence des individus pendant plusieurs années. Les pouvoirs publics ont une occasion unique de mettre en œuvre des plans de relance véritablement durables, visant à redémarrer l'activité et à investir dans l'indispensable modernisation numérique des petites et moyennes entreprises et dans des infrastructures, des transports et des logements verts, pour reconstruire une économie meilleure et plus verte ».

Envoyé en préfecture le 24/11/2020
Reçu en préfecture le 24/11/2020
Affiché le
ID : 028-222800013-20201123-CG23112014-DE

Selon le rapport, il est à craindre que de nombreuses entreprises des secteurs de services les plus durement touchés par les suspensions d'activité, tels que les transports, les spectacles et les loisirs, deviennent insolvables si la demande ne se redresse pas, ce qui provoquerait des pertes d'emplois à grande échelle. Il est également probable que la hausse du chômage accentue le risque de pauvreté monétaire et de privation matérielle pour des millions de travailleurs informels, en particulier dans les économies de marché émergentes.

La rapidité avec laquelle les pouvoirs publics ont réagi dans de nombreux pays pour amortir le choc initial subi par les revenus et les emplois a empêché une baisse encore plus marquée de la production. Selon les Perspectives économiques intermédiaires, il est essentiel que les gouvernements ne répètent pas les erreurs commises lors des récessions antérieures, et qu'ils maintiennent les dispositifs de soutien budgétaire et financier en 2021. Ces dispositifs doivent être suffisamment souples pour s'adapter à l'évolution des conditions et devenir plus ciblés.

La reconduction de ces aides publiques doit être de plus en plus subordonnée à la réalisation d'objectifs environnementaux, économiques et sociaux plus généraux. Un meilleur ciblage des aides sur ceux qui en ont le plus besoin permettra d'améliorer leurs perspectives, en particulier celles des chômeurs et des personnes peu qualifiées et des jeunes.

Il faut aussi que les aides soient ciblées sur les entreprises viables et substituer le financement par capitaux propres au financement par l'emprunt, afin de les aider à investir dans la transformation numérique, ainsi que dans les biens et services dont notre société aura besoin au cours des prochaines décennies. Il faut que dans leurs plans de relance, les autorités s'engagent beaucoup plus résolument dans la lutte contre le changement climatique, notamment en subordonnant les aides à un renforcement des investissements dans les énergies, les infrastructures, les transports et les logements verts.

Par ailleurs, sachant que le virus continue de se propager, investir dans les personnels et les systèmes de santé doit rester une priorité. Un accroissement des financements et des efforts multilatéraux sera nécessaire pour garantir le déploiement rapide de vaccins et de traitements abordables dans tous les pays, une fois qu'ils seront disponibles.

II. Un contexte national dépendant du contexte sanitaire mais soutenu par un plan de relance

Le PLF 2021 est centré, comme prévu, sur le plan de relance dévoilé début septembre. Il en est "le principal vecteur", a souligné Olivier Dussopt. France Relance fait l'objet d'une "mission budgétaire" spécifique. Une mission qui sera intégralement gérée par Bercy. "Le défi, c'est le décaissement le plus rapide" des crédits, "pour qu'il ait un impact le plus fort possible sur la croissance", a résumé le ministre de l'Economie. Il s'agit maintenant, entre autres pour les collectivités, de "pouvoir voir concrètement la relance se produire dans les territoires", a-t-il poursuivi en rappelant les trois instances mobilisées : le conseil national de la relance qui, autour du Premier ministre, associera "toutes les parties prenantes", dont les représentants des collectivités.

Sur les 100 milliards prévus sur deux ans pour le plan de relance, 10 milliards devraient avoir été dépensés dès cette année, notamment pour le soutien à l'emploi des jeunes. En fait, la mission France Relance dans le PLF 2021, ce sont 21 milliards de crédits de paiement (et 36,4 milliards d'autorisations d'engagement). Cette mission relance est composée de trois "programmes", qui correspondent aux grands axes présentés début septembre : "écologie" (rénovation énergétique des bâtiments, infrastructures de transports, stratégie hydrogène, biodiversité…), "cohésion" (emploi des jeunes, activité partielle, FNE-formation…) et "compétitivité" (capital investissement, recherche, relocalisations, soutien à l'export, au secteur culturel..).

Les prévisions du gouvernement

Après une chute du produit intérieur brut (PIB) de 10% attendue cette année, le gouvernement table l'an prochain sur un rebond de 8%. Le plan de relance devant permettre de gagner 1,5 point de PIB en un an. "Cette prévision est soumise à des aléas importants" liés à l'évolution sanitaire, reconnait

Envoyé en préfecture le 24/11/2020
Reçu en préfecture le 24/11/2020
Affiché le
ID : 028-222800013-20201123-CG23112014-DE

toutefois Bercy, avec pour corolaire un "dynamisme de la consommation incertain". Dans les prévisions actuelles, les dépenses des ménages augmenteraient de 6,2%, après avoir connu une chute de 8% cette année.

Après un déficit record de 10,2% du PIB en 2020, le gouvernement mise pour 2021 sur un repli du déficit public, en partie mécanique. Celui-ci resterait toutefois à un niveau élevé : 6,7% du PIB. Même chose pour la dette publique, attendue à 116,2% du PIB en 2021, après son envol prévu à 117,5% cette année.

Le Haut conseil des finances publiques (HCFP) a toutefois jugé lundi "volontariste" l'ampleur du rebond de l'économie française pour 2021 prévue par le gouvernement, alertant plus globalement sur les "très fortes incertitudes" que fait peser l'épidémie sur son projet de budget. Dans son avis, le HCFP estime que les prévisions sur le niveau d'activité, d'emploi ou de dépenses sont "plausibles" ou "vraisemblables" et que la prévision de déficit est "atteignable". Mais il met en garde sur le fait que la "soutenabilité" de la dette constituera un "enjeu central" à moyen terme. S'il juge "prudente" la prévision du gouvernement sur l'évolution du niveau d'épargne des ménages, le Haut conseil pointe les hypothèses faites par l'exécutif sur d'autres aspects, comme les exportations, l'investissement des entreprises ou l'investissement public. Sur la situation des finances publiques, si la France ne risque pas de voir Bruxelles déclencher contre elle la procédure de déficit excessif, les règles européennes ayant été mises en suspens jusqu'à l'an prochain, le HCFP appelle toutefois à "la plus grande vigilance" à moyen terme.

Hors relance, la stabilité prime

Globalement, le gouvernement prévoit une quasi stabilité des postes dans la fonction publique d'Etat l'an prochain. "Le schéma d'emploi que nous proposons pour 2021 est un schéma stable", a confirmé Olivier Dussopt. On se souvient qu'il avait initialement été prévu de supprimer 50.000 postes au cours du quinquennat. "En fonction des besoins liés à la crise, des incertitudes que nous connaissons, nous aurons d'ici début 2021 l'occasion de revoir et de réviser l'objectif" de la fin du quinquennat, a déclaré le ministre des Comptes publics. "La crise que nous traversons nous (...) a amenés à créer un certain nombre d'emplois qui n'étaient pas nécessairement prévus", a-t-il expliqué, citant notamment les créations de postes de conseillers au sein de Pôle emploi.

Collectivités : l'essentiel était dans la LFR 3

Le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) du bloc communal et des départements restera stable, à hauteur de 27 milliards. La péréquation verticale sera légèrement renforcée (180 millions pour les communes, 30 millions pour les EPCI et 10 millions pour les départements). Les dotations de soutien à l'investissement local (DSIL, DETR, DPV et DSID) restent stables. En marge de la fraction de TVA allouée aux régions, 250 millions de part de TVA seront, comme l'an dernier, attribués aux départements les plus fragiles. Enfin, le PLF "tire les conséquences" de la troisième loi de finances rectificative (LFR 3) en budgétant 250 millions d'euros au titre de la deuxième annuité du "filet de sécurité" mis en place pour les communes et intercommunalité confrontées à des pertes de recettes fiscales ou de redevances du fait de la crise.

III. La prospective financière 2020-2026 : une prospective au service du développement du territoire

La prospective financière est une simulation des flux financiers de toute nature économique, c'est-à-dire de fonctionnement et d'investissement attendus sur plusieurs exercices, en fonction des engagements pris, des contrats en cours, et de la vision du contexte. Dans cette prospective, les chiffres des années 2016 à 2019 sont ceux des comptes administratifs. Les chiffres de 2020 sont une estimation du réalisé de l'exercice, ils sont donc susceptibles d'évoluer lors de leur présentation définitive en juin 2021. Les chiffres de 2021 à 2026 sont des prévisions.

La prospective financière présente l'évolution des finances départementales « au fil de l'eau » jusqu'en 2026. Elle est établie sur la base des dernières données consolidées connues (ainsi pour 2020 les chiffres retenus sont les crédits réels anticipés à mi-septembre 2020). Elle est présentée à droit constant.

Envoyé en préfecture le 24/11/2020
Reçu en préfecture le 24/11/2020
Affiché le
ID : 028-222800013-20201123-CG23112014-DE

Celle-ci est construite comme chaque année dans un contexte incertain, mais avec un élément supplémentaire cette année, la crise sanitaire dont les conséquences sont encore difficiles à mesurer dans la durée.

A - Des recettes de fonctionnement encore plus fragiles

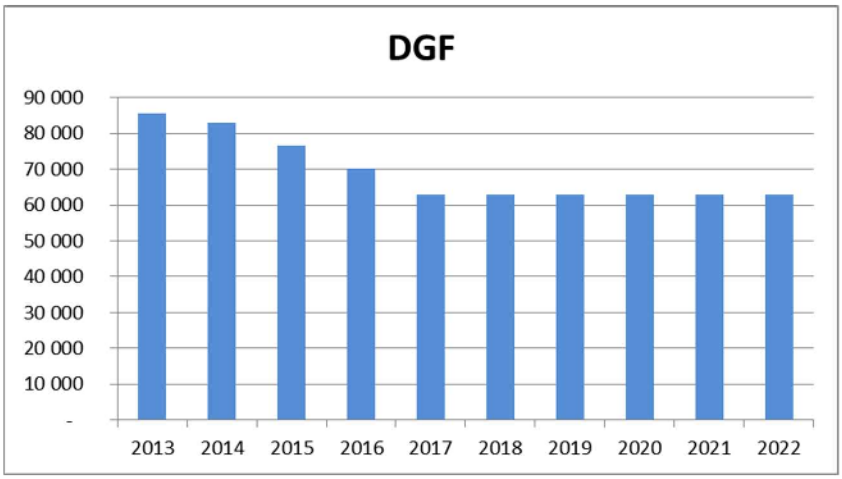

Avec la mise en œuvre du « pacte financier », le Gouvernement a maintenu le niveau de la dotation globale de fonctionnement depuis 2017. Mais les anticipations de recettes de fonctionnement restent extrêmement fragiles, tant dans leur dynamique que dans leur composition. En effet, la réforme consistant à retirer aux Département les produits de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour leur attribuer une part de TVA aura pour conséquence de les priver de leur autonomie fiscale, mais surtout de les priver de recettes.
Dans le contexte actuel, il est en effet utile de rappeler l'étude commandée par l'Assemblée des Départements de France qui confirme que le dynamisme de la TVA est largement inférieur au dynamisme de la CSG, lui-même inférieur au dynamisme de la taxe sur le foncier bâti.

Evolutions nominales comparées

	2017/2005	
	Ev° moy/an	Ev° totale
CSG brute	2,8%	38,6%
TVA	2,1%	27,9%
BN FB	3,1%	44,8%
Inflation	1,15%	14,7%

Si la TFPB avait été remplacée par de la TVA en 2005, le manque à gagner pour les Départements aurait été de 4,4 milliards d'euros sur la période.

Pour mémoire, les recettes de fonctionnement ont déjà été asséchées dans leur dynamique depuis la réforme de la fiscalité locale du début des années 2010 : après la perte de la taxe d'habitation et de la taxe sur le foncier non bâti, la moitié de la CVAE a été transférée aux Régions en 2017 avec le transfert de la compétence transports[1].

Des recettes dynamiques mais menacées

L'évolution des recettes et leur dynamisme reposera donc à l'avenir uniquement sur les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) et la Taxe Spéciale sur les Compagnies d'Assurance (TSCA).
Si la TSCA connait une évolution régulière de l'ordre de 2% par an, liée à l'augmentation des contrats d'assurance, le produit des DMTO est très variable sur une longue période.
La crise sanitaire que traverse le Monde depuis plusieurs mois a fortement impacté l'économie. Les estimations prévoyaient une très forte baisse des DMTO en 2020. L'Eure-et-Loir, grâce à l'attractivité de son territoire semble avoir échappé à cette baisse, toutefois, la situation reste fragile et incertaine.

[1] En 2017, le Département a exercé la compétence transports entre le 1er janvier et le 31 août, les dépenses correspondantes figurent donc dans les comptes. En contrepartie, la Région a versé une compensation au Département (inscrite en produits de gestion). En 2018, l'ensemble des dépenses transport a disparu du budget en dépenses et en recettes.

Envoyé en préfecture le 24/11/2020
Reçu en préfecture le 24/11/2020
Affiché le
ID : 028-222800013-20201123-CG23112014-DE

Tableau 1. Evolution prévisionnelle des recettes de fonctionnement

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Produits de fonctionnement courant	414 313	411 742	396 638	407 093	405 923	406 386	411 532	419 704	425 270	431 286	437 630
Impositions directes	142 203	121 583	123 584	126 657	128 774	35 232	34 244	37 417	38 186	38 963	39 896
Impôts ménages	83 537	85 225	86 751	88 996	90 988	0	0	0	0	0	0
CVAE	44 603	22 630	22 581	23 590	23 372	21 035	19 983	22 981	23 670	24 380	25 111
IFER	1 722	1 789	1 934	2 085	2 105	2 010	2 036	2 063	2 090	2 117	2 144
Reversement FNGIR	6 444	6 444	6 444	6 444	6 444	6 444	6 444	6 444	6 444	6 444	6 444
Attribution de compensation CVAE		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Attribution Fds CVAE reçue	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Attribution Fds compensation péréqué	4 930	5 102	5 108	5 284	5 464	5 743	5 780	5 930	5 982	6 022	6 196
Rôles supplémentaires	413	393	765	257	400	0	0	0	0	0	0
Solde impositions directes	553	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Impôts et taxes	137 327	143 116	146 393	155 971	152 788	245 367	251 124	255 988	260 652	265 470	270 454
Produit DMTO	46 223	50 518	51 906	57 444	55 000	57 750	59 483	61 267	63 105	64 998	66 948
Produit TSCA	48 770	49 950	49 155	52 917	52 916	53 899	54 882	55 901	56 948	58 025	59 132
Produit TICPE	28 071	27 784	28 482	28 366	0	0	0	0	0	0	0
TVA transférée						91 032	92 852	94 709	96 604	98 536	100 506
Attribution Fds DMTO reçue	4 967	5 378	5 633	6 156	7 162	5 778	5 980	6 149	6 068	6 025	5 998
Attribution Fds solidarité départemental	724	751	783	857	1 063	962	979	1 014	981	939	923
Attribution FSID				0	0	0	0	0	0	0	0
Solde impôts et taxes	8 573	8 735	10 434	10 232	36 647	35 947	36 947	36 947	36 947	36 947	36 947
Dotations et participations	96 736	85 500	85 186	84 699	84 435	85 539	85 381	85 168	84 946	85 008	85 066
DGF	70 278	62 898	62 914	62 923	62 872	62 820	62 769	62 717	62 666	62 908	63 156
DGD	2 353	2 353	2 353	2 353	2 353	2 353	2 353	2 353	2 353	2 353	2 353
Concours PCH	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Compensations fiscales	3 676	2 859	2 848	2 763	2 620	2 295	2 101	1 903	1 696	1 478	1 250
DCRTP	8 310	7 213	7 194	6 997	6 997	6 997	6 997	6 997	6 997	6 997	6 997
FCTVA fct		484	521	400	450	500	500	500	500	500	500
Fonds de stabilisation				0	0	0	0	0	0	0	0
Solde participations diverses	12 120	9 693	9 356	9 262	9 143	10 574	10 660	10 697	10 734	10 772	10 810
Autres produits de fonct. courant stricts	38 047	61 542	41 475	39 766	39 926	40 248	40 784	41 131	41 485	41 846	42 213
Produits des services	4 374	4 041	3 825	3 843	3 843	3 843	3 843	3 843	3 843	3 843	3 843
Produits de gestion	16 573	39 121	19 606	18 765	18 548	18 546	18 731	18 731	18 731	18 731	18 731
RMI/RSA	2 892	3 365	2 831	3 236	3 310	3 360	3 410	3 461	3 513	3 566	3 619
APA	14 208	15 015	15 213	13 922	14 225	14 500	14 800	15 096	15 398	15 706	16 020
Produits divers d'exploitation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Atténuations de charges	1 128	1 185	2 651	3 326	3 300	3 300	3 300	3 300	3 300	3 300	3 300
Produits de fonctionnement courant	**415 441**	**412 927**	**399 289**	**410 419**	**409 223**	**409 686**	**414 832**	**423 004**	**428 570**	**434 586**	**440 930**
Produits exceptionnels larges *	2 650	2 668	1 158	889	3 700	700	700	700	700	700	700
Produits de fonctionnement	**418 091**	**415 595**	**400 447**	**411 308**	**412 923**	**410 386**	**415 532**	**423 704**	**429 270**	**435 286**	**441 630**
évolution		**-0,6%**	**-3,6%**	**2,7%**	**0,4%**	**-0,6%**	**1,3%**	**2,0%**	**1,3%**	**1,4%**	**1,5%**

B - Des charges de fonctionnement en augmentation, emportées par les dépenses sociales

La diminution des charges de fonctionnement en 2018 s'explique par la disparition des frais de transport suite au transfert effectif de cette compétence à la Région au 1er septembre 2017. Cette baisse s'est accompagnée de la disparition de la recette issue du reversement effectué en 2017 par la Région pour couvrir les frais engagés par le Département sur les huit premiers mois de l'année.

L'augmentation des dépenses de fonctionnement attendues en 2020 est la conséquence d'un triple phénomène :

- Le transfert du budget annexe du Parc départemental dans le budget principal
- L'impact en année pleine de la mise en place du nouveau régime indemnitaire
- La poursuite de l'augmentation forte des frais de prise en charge des mineurs non accompagnés et des allocations individuelles de solidarité (revenu de solidarité active, allocation personnalisée d'autonomie et prestation de compensation du handicap).

Envoyé en préfecture le 24/11/2020
Reçu en préfecture le 24/11/2020
Affiché le
ID : 028-222800013-20201123-CG23112014-DE

Tableau 2. Evolution des dépenses de fonctionnement

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Charges de fonctionnement courant	354 305	350 960	333 769	346 278	356 851	360 251	364 705	369 204	373 764	378 386	383 070
Charges à caractère général	24 469	23 869	21 819	24 922	25 919	26 308	26 702	27 103	27 509	27 922	28 341
Charges de personnel	73 634	73 809	74 252	77 565	79 892	80 691	81 498	82 313	83 136	83 967	84 807
RMI/RSA	50 333	50 625	53 401	54 702	59 766	59 814	60 962	62 118	63 297	64 499	65 725
APA	33 208	32 951	32 661	33 655	33 674	34 179	34 692	35 212	35 740	36 276	36 821
Autres charges de gest° courante (yc	172 662	169 706	151 636	155 434	157 600	159 260	160 851	162 458	164 082	165 721	167 377
Autres charges fct courant	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Atténuations de produits	3 659	3 937	4 230	7 151	6 646	7 192	6 624	6 745	6 869	7 152	7 573
Prélèvement fiscal CRFP	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Attribution de compensation CVAE versée		0	0	1 052	0	0	0	0	0	0	0
Prélèvements DMTO	3 076	3 308	3 630	2 530	4 053	4 102	4 031	4 152	4 276	4 559	4 980
Contribution CVAE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde atténuations de produits	583	629	600	3 569	2 593	3 089	2 593	2 593	2 593	2 593	2 593
Charges de fonctionnement courant	**357 964**	**354 897**	**337 999**	**353 428**	**363 497**	**367 443**	**371 328**	**375 949**	**380 633**	**385 538**	**390 644**
Charges exceptionnelles larges *	1 098	777	574	688	522	522	522	522	522	522	522
Charges de fonctionnement hors intérêts	**359 062**	**355 674**	**338 573**	**354 116**	**364 019**	**367 965**	**371 850**	**376 471**	**381 155**	**386 060**	**391 166**
Intérêts	4 063	3 629	3 338	3 141	2 930	2 871	3 124	3 598	4 486	5 273	5 980
Charges de fonctionnement	**363 125**	**359 303**	**341 911**	**357 257**	**366 949**	**370 836**	**374 974**	**380 068**	**385 641**	**391 333**	**397 146**
évolution		**-1,1%**	**-4,8%**	**4,5%**	**2,7%**	**1,1%**	**1,1%**	**1,4%**	**1,5%**	**1,5%**	**1,5%**

Selon ces hypothèses, *l'augmentation globale des dépenses serait de 2,7% en 2020* et 1,1% en 2021.

Des dépenses sociales toujours plus élevées ; l'augmentation des frais de prise en charge des bénéficiaires RSA se poursuit et les dépenses de MNA restent très élevées

Les dépenses de prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA) atteignent 2 milliards d'euros au niveau national alors qu'elles étaient de 200 millions d'euros il y a quelques années.
La crise sanitaire et les fermetures des frontières ont ralenti la progression cette année mais la charge pour les Départements reste importante et la compensation quasi inexistante.

Cela s'ajoute à des dépenses d'AIS toujours en augmentation avec des restes à charge qui augmentent également.

La difficulté financière cette année est liée à l'augmentation concomitante des dépenses de RSA, d'APA et de PCH. L'équilibre budgétaire n'était obtenu jusqu'à présent que grâce à la très bonne tenue des DMTO et au dynamisme de la taxe foncière sur les propriétés bâties.
La taxe foncière a été supprimée pour les Départements et remplacée par une fraction de TVA bien moins dynamique et beaucoup plus fragile notamment en période de crise comme l'actualité le démontre. Et les DMTO sont également en baisse en raison de cette crise, même si l'Eure-et-Loir semble moins touchée que la moyenne des départements. Les années à venir s'annoncent donc préoccupantes en terme d'équilibre budgétaire pour les collectivités territoriales.

Un gouvernement faiblement à l'écoute des collectivités

Et il n'y a malheureusement pas d'embellie en vue.
A ce jour, le Gouvernement n'a annoncé que son plan de relance pour venir en aide aux collectivités, mais la part qui leur revient est faible, particulièrement pour les Départements. A ce jour, difficile d'en connaitre l'ampleur mais il est à craindre qu'il ne soit pas à la hauteur des enjeux.

C - Evolution de l'investissement : un Département plus que jamais bâtisseur

Tableau 3. Evolution des investissements et de leur financement

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Formation brute de capital fixe	37 541	45 549	67 124	74 132	59 500	76 100	70 500	72 700	77 000	71 200	57 600
Subventions d'investissement versées	25 562	19 423	25 430	22 503	18 000	23 500	25 800	23 700	18 700	20 000	16 500
Autres dépenses	3 775	3 883	4 817	4 305	4 400	6 500	10 800	8 700	4 000	4 000	4 000
Dépenses totales d'investissement	**70 533**	**73 297**	**101 165**	**102 946**	**81 900**	**106 100**	**107 100**	**105 100**	**99 700**	**95 200**	**78 100**
Financements											
Epargne nette	32 202	34 442	35 740	29 384	24 414	16 687	9 731	15 447	14 428	13 467	12 672
FCTVA	5 114	6 174	7 431	10 832	12 500	10 000	12 500	12 500	12 500	12 500	10 000
Autres produits	19 633	21 652	24 394	27 378	29 863	26 800	29 300	29 300	29 300	29 300	26 800
Emprunt	21 850	20 000	44 616	50 000	31 123	66 113	71 569	63 853	59 472	55 933	42 128

Envoyé en préfecture le 24/11/2020
Reçu en préfecture le 24/11/2020
Affiché le
ID : 028-222800013-20201123-CG23112014-DE

A contrecourant, le Département d'Eure-et-Loir n'a pas attendu le plan de relance de l'Etat et a décidé de prendre son avenir en main. L'augmentation des dépenses d'investissement à partir de 2018 est la traduction de la mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'investissement important dans les domaines du numérique, des collèges et des infrastructures routières ainsi que de la volonté forte de soutenir les investissements portés par les collectivités sur les territoires. Le Département a pris ses responsabilités sur le fonctionnement afin de pouvoir poursuivre les investissements avec un niveau d'endettement maitrisé. L'organisation des services a été adaptée afin d'atteindre l'objectif fixé.

Investissements : une quatrième année consécutive à un niveau exceptionnel au bénéfice des territoires

Après un niveau d'investissement en augmentation de 40% en 2018 à 97 millions d'euros, et une reconduction en même niveau en 2019 et 2020, l'ambition pour 2021 est de reconduire un niveau identique.
Pour 2021, l'accent sera porté sur les collèges.

Le rôle de bâtisseur revendiqué par le Département apparait immédiatement à la lecture des chiffres. Ainsi, les dépenses d'investissement consacrées à son patrimoine doublent entre la période 2014/2017 et 2018/2022 (augmentation de 84%), passant en moyenne de 37,8 millions d'euros à 69,5 millions d'euros par an, tout en préservant le soutien aux collectivités rurales.

Le tableau ci-dessous explique comment sont mobilisées les ressources prévisionnelles pour financer les dépenses d'investissement.

Ces prévisions de recettes d'investissement étant construites « au fil de l'eau », elles n'incluent pas des sources de financement supplémentaires qui pourraient survenir (cessions, subventions…) et qui amélioreraient alors les ratios finaux.

Tableau 4. Evolution du financement des investissements. 2014-2022

	Moyenne 2014/2017			Moyenne 2018/2022		
	K€	€/hab	Structure	K€	€/hab	Structure
Formation brute de capital fixe	37 792	87,4	54,0%	69 471	163,0	70,4%
Subventions d'investissement versées	25 445	58,9	36,4%	23 047	54,1	23,4%
Autres dépenses (dont pour le compte de tiers)	6 701	15,5	9,6%	6 164	14,5	6,2%
Dép. d'inv. hors annuité en capital	69 938	161,8	100,0%	98 682	231,5	100,0%
Financements						
Epargne nette	28 274	65,4	39,6%	23 191	54,4	23,2%
FCTVA	5 471	12,7	7,7%	10 653	25,0	10,7%
Autres produits (DGE, DSID, DDEC, cessions...)	15 032	34,8	21,1%	13 314	31,2	13,3%
Emprunt	22 556	52,2	31,6%	52 684	123,6	52,8%

Sur la période 2018-2022, le niveau de l'épargne nette et en léger recul par rapport aux années antérieures mais reste satisfaisant. Le Département parvient ainsi à financer 47% de ses investissements, le solde étant financé par l'emprunt (53%).

D - Soldes d'épargne satisfaisants et dette maitrisée

En conséquence de ce qui précède, sous l'impact d'une croissance des dépenses supérieure aux recettes, la propension à épargner se dégrade légèrement tout en restant acceptable.

Envoyé en préfecture le 24/11/2020
Reçu en préfecture le 24/11/2020
Affiché le
ID : 028-222800013-20201123-CG23112014-DE

Soldes d'épargne

Tableau 5. Tableau de chaîne de l'épargne

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Produits de fct. courant	415 441	412 927	399 289	410 419	409 223	409 686	414 832	423 004	428 570	434 586	440 930
- Charges de fct. courant	357 964	354 897	337 999	353 428	363 497	367 443	371 328	375 949	380 633	385 538	390 644
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	**57 477**	**58 030**	**61 290**	**56 990**	**45 727**	**42 244**	**43 504**	**47 056**	**47 936**	**49 048**	**50 286**
+ Solde exceptionnel large	**1 552**	**1 891**	**584**	**201**	**3 178**	**178**	**178**	**178**	**178**	**178**	**178**
= Produits exceptionnels larges*	2 650	2 668	1 158	889	3 700	700	700	700	700	700	700
- Charges exceptionnelles larges*	1 098	777	574	688	522	522	522	522	522	522	522
= EPARGNE DE GESTION (EG)	**59 029**	**59 921**	**61 874**	**57 191**	**48 905**	**42 422**	**43 682**	**47 234**	**48 114**	**49 226**	**50 464**
- Intérêts	4 063	3 629	3 338	3 141	2 930	2 871	3 124	3 598	4 486	5 273	5 980
= EPARGNE BRUTE (EB)	**54 966**	**56 292**	**58 536**	**54 051**	**45 974**	**39 550**	**40 558**	**43 636**	**43 628**	**43 953**	**44 484**
- Capital	22 765	21 850	22 796	24 667	21 560	22 863	30 827	28 189	29 200	30 486	31 811
= EPARGNE NETTE (EN)	**32 202**	**34 442**	**35 740**	**29 384**	**24 414**	**16 687**	**9 731**	**15 447**	**14 428**	**13 467**	**12 672**
Taux d'épargne brute	**13%**	**14%**	**15%**	**13%**	**11%**	**10%**	**10%**	**10%**	**10%**	**10%**	**10%**

Après quatre années consécutives d'augmentation en 2014 et 2018, grâce au dynamisme exceptionnel des droits de mutation et de la taxe sur le foncier bâti, l'épargne nette diminue en 2019 en raison d'une augmentation des charges supérieure à l'augmentation des recettes. Cet effet de ciseaux est principalement dû, on l'a vu plus haut, à la forte augmentation de la prise en charge des MNA et à la reprise du RSA, de l'APA et de la PCH, après une période de baisse en 2017.

Le taux d'épargne brute s'élevait à 11% en 2014 et à 14% en 2017, il serait de 9% en 2021 à cause de l'effet de la crise et se stabiliserait autour de 10% les années suivantes.

Dette

Tableau 6. Evolution du montant de la dette et du ratio de désendettement

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Encours corrigé au 31.12	185 833	184 474	206 784	232 606	242 659	286 399	327 141	362 805	393 076	418 523	428 840
Epargne brute	54 966	56 292	58 536	54 051	45 974	39 550	40 558	43 636	43 628	43 953	44 484
ENCOURS corrigé au 31/12 / EPARGNE	**3,4**	**3,3**	**3,5**	**4,3**	**5,3**	**7,2**	**8,1**	**8,3**	**9,0**	**9,5**	**9,6**

Durant les prochaines années, l'effort d'investissement, conjugué à l'érosion de l'épargne disponible (cf. supra), entraînera mécaniquement une hausse du recours à l'emprunt et donc de l'encours de dette, qui atteindrait 429 M€ en 2026.

De meilleurs ratios pour l'Eure-et-Loir que les moyennes nationales

Le délai de désendettement passerait de 4,3 années en 2019 à 9,6 années en 2026. Rappelons ici qu'un délai de désendettement inférieur à 10 ans est raisonnable, il s'agit du ratio de référence indiqué dans la loi de programmation des finances publiques 2018-2022. Par rapport à l'ensemble des Départements, l'Eure-et-Loir se situe actuellement en-dessous de la moyenne.

Notre collectivité peut ainsi supporter un programme d'investissement ambitieux, d'autant plus que les taux d'intérêts sont historiquement bas, et même inférieurs à l'inflation.

E - Conclusion : la démonstration de la capacité du Département à atteindre ses objectifs

Cette prospective reflète la volonté et la capacité du Département à construire un patrimoine de qualité et à investir pour les territoires, ainsi que sa capacité d'administrer malgré la conjoncture.

En effet, elle montre que la situation financière du Département est saine et que la collectivité conserve une capacité d'investissement importante (95 millions d'euros par an en moyenne, soit une hausse de 45% des dépenses d'équipement sur la période 2018-2022 par rapport à la période 2014-2017). En synthèse, les ratios seraient, selon cette prévision, légèrement dégradés à l'échéance de 2026, mais ils demeurent inférieurs à la limite de 10 ans considérée comme la limite de bonne gestion.

Envoyé en préfecture le 24/11/2020
Reçu en préfecture le 24/11/2020
Affiché le
ID : 028-222800013-20201123-CG23112014-DE

Le budget 2021 sera construit dans la poursuite de 2020 avec des efforts importants pour maitriser les dépenses de fonctionnement, permettant à la collectivité de conserver des capacités d'intervention en investissement, pour le développement du territoire eurélien.

IV. Un budget 2021 du Département ambitieux et réaliste

Comme l'an dernier le budget 2021 sera construit avant le vote de la loi de finance. Des incertitudes demeurent donc.

Les discussions autour du projet de loi de finances pour 2021 sont en cours.

Une volonté d'agir toujours aussi présente

Pour son budget 2021, le Département va maintenir les orientations qu'il a retenues au bénéfice des Euréliens et du territoire départemental :

- un **Département bâtisseur** : pour les collèges, pour les bourgs centres, pour les infrastructures.
- un **Département solidaire**.
- un **Département performant**.

Bref, un Département au service des territoires, qu'ils soient ruraux ou urbains.

En termes budgétaires, le Département va s'attacher à :

- Maîtriser ses dépenses de fonctionnement même si elles ne sont plus contraintes par le « pacte » ;
- Réaffirmer l'investissement comme une priorité (ce qui justifie parallèlement un recours à l'emprunt plus important) ;
- Maintenir un équilibre financier : un ratio de désendettement inférieur à 10 ans.

La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 prévoyait le redressement des comptes publics. Malheureusement, la crise sanitaire que traverse le Monde depuis le début d'année 2020 a remis en cause les priorités.

Un « pacte financier » remisé

Le pacte financier a été mis de côté en 2020 et il est probable qu'il en sera de même en 2021. La priorité est au redressement de l'économie française et toutes les forces doivent être dirigées en ce sens.

Des charges sociales qui augmentent encore en 2021

Le contexte économique national, a pour conséquence de refaire partir fortement à la hausse les dépenses de prise en charge des bénéficiaires du RSA. Pendant le confinement, les entrées ont été toutes enregistrées et aucune sortie n'a été réalisée. Le nombre de bénéficiaires a donc fortement augmenté et les charges également. Ce sont ainsi 5 millions d'euros supplémentaires qui vont être dépensés par le Département en 2020 et la tendance 2021 devrait être identique. Il faudra du temps au pays pour se remettre de ce choc économique et donc du temps pour voir baisser le nombre de bénéficiaires.

Cette année encore, un effort particulier sera porté sur la rationalisation de l'ensemble des dépenses de fonctionnement afin de trouver les sources d'économies nécessaires à l'équilibre global du budget.
Le seul élément positif dans ce contexte de réduction des mouvements de personnes c'est la stabilité du nombre de mineurs non accompagnés. Pour la première fois, la courbe d'évolution du

Envoyé en préfecture le 24/11/2020
Reçu en préfecture le 24/11/2020
Affiché le
ID : 028-222800013-20201123-CG23112014-DE

nombre de jeunes pris en charge est plate à partir du second trimestre 2020 alors que les augmentations annuelles étaient de l'ordre de 20%.

L'année 2020 sera donc encore marquée par une grande rigueur dans la gestion des dépenses de fonctionnement afin de dégager des marges financières pour continuer à investir, seul vecteur de développement des territoires, donc d'attractivité et d'emploi.

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement	BP 2018	BP 2019	BP 2020	OB 2021	Evolution 2021-2020
Budget principal	343 405 540	350 923 673	367 785 094	369 929 343	2 144 249
Centre départemental de l'enfance et de la famille	7 553 550	7 649 250	9 298 865	9 514 880	216 015
Parc départemental	6 177 800	6 029 926	-	-	-
Total	357 136 890	364 602 849	377 083 959	379 444 223	2 360 264

Evolution du besoin de financement budget principal	BP 2018	BP 2019	BP 2020	OB 2021	Evolution 2021-2020
Remboursement d'emprunt	22 994 000	25 204 000	25 236 000	27 109 000	
Nouveaux emprunts	48 300 000	53 290 000	61 000 000	71 000 000	
Besoin de financement	25 306 000	28 086 000	35 764 000	43 891 000	8 127 000

Il n'est pas prévu d'emprunts sur les budgets annexes

Ces tableaux sont présentés même si le pacte financier ne s'applique pas car les textes en prévoient encore la production. De plus, la maitrise des dépenses de fonctionnement reste une priorité afin de dégager des capacités d'autofinancement suffisantes pour réaliser le programme ambitieux de Département.

Le premier tableau présente l'évolution des dépenses de fonctionnement du budget principal et des budgets annexes.

Le second tableau correspond à l'évolution du besoin de financement. Initialement, l'Etat souhaitait voir ce chiffre en diminution afin de réduire le déficit public global mais cette disposition n'est plus d'actualité, le Gouvernement étant favorable à ce que les collectivités soutiennent l'économie française grâce à l'investissement.
En 2021, il sera nécessaire de mobiliser un montant d'emprunt supérieur au montant des remboursements (+15 M€ environ).

Du côté des recettes, les hypothèses de construction se fondent sur une continuité des tendances observées, sans disruption malgré la crise financière. A une exception près, il est en effet prévu une baisse de la CVAE en raison de la période de confinement, cette recette baissera mécaniquement en 2021 du niveau de ralentissement de l'économie en 2020.
En revanche, la produit des DMTO se maintient en 2020 à un niveau proche de celui de 2019. L'attractivité du territoire eurélien a en effet « boosté » les ventes sur le second semestre conduisant à compenser presque en intégralité la perte liée au confinement. Il est donc raisonnable de penser que le niveau des recettes 2021 atteindra le niveau de 2019 voire le dépassera.

Investissements : un niveau historiquement élevé pour la quatrième année consécutive

En 2021, les investissements sont proposés à plus de 100 millions d'euros, un niveau élevé, jamais voté en budget primitif, démontrant une nouvelle fois l'engagement fort du Département d'être l'acteur principal du développement des territoires malgré le contexte économique tourmenté.

Les années 2018 à 2020 ont été consacrées à la remise à niveau du réseau routier départemental avec 120 millions d'euros d'investissements, et à la remise à niveau du système d'information des collèges (remplacement des ordinateurs et des câblages). La priorité pour l'année 2021 sera les collèges avec la rénovation du bâti au travers de la signature du premier marché global de performance qui concernera 10 collèges. Les territoires seront aussi fortement soutenus avec le passage en phase active des projets bourgs centres.

Envoyé en préfecture le 24/11/2020
Reçu en préfecture le 24/11/2020
Affiché le
ID : 028-222800013-20201123-CG23112014-DE

Épargne brute satisfaisante

Le montant de l'épargne brute devrait s'élever en 2020 autour de 46 millions d'euros. Elle permet de financer le remboursement des emprunts passés ainsi que les nouvelles acquisitions. Au 31 décembre 2020, la dette de la collectivité devrait être estimée à 233 millions d'euros. Le ratio de désendettement serait de 5,1 ans.

V. Une dette saine et performante

Le niveau des investissements est historiquement élevé mais la dette du Département reste saine et peu coûteuse. Grâce à une gestion active, le coût moyen se maintient. Fin 2018, le coût moyen de la dette s'élevait à 1,67%, il était de 1,33% à fin 2019 et sera inférieur à 1,30% à fin 2020.

Les situations présentées ci-après sont :

- La dette du Département au 31/12/2019 (A).
- Les opportunités sur l'exercice 2020 et sur l'exercice 2021 (B).
- Ainsi que la situation des garanties d'emprunts au 31/12/2019 (C).

A - Situation de la dette du Département au 31 décembre 2019

Pour l'année 2019, le Département a contracté pour 50 M€ d'emprunts contre 44,6 M€ en 2018 pour le budget principal.

I) L'encours de la dette fin 2019

Au 31 décembre 2019, la dette, encours ou capital restant dû (CRD) du Département, tous budgets confondus, s'élève à 235 476 636 €, dont le détail est ci-après :

Budgets	Au 31/12/2015	Au 31/12/2016	Au 31/12/2017	Au 31/12/2018	Au 31/12/2019	Variation (2019-2018)
Principal	186 259	185 833	184 474	206 783	232 606	12,49%
CDE	1 013	3 000	3 000	3 000	2 871	-0,04%
Transport	3 834	3 211	0	0	0	0,00%
TOTAL	191 106	192 044	187 474	209 783	235 477	12,25%

En 2019, l'encours de dette total est en augmentation de 12,49 %. Le Département a amorti 24,3 M€ et a mobilisé 50 M€ tous budgets confondus qui correspondent à 3 prêts auprès de la Caisse d'Epargne dont 2 prêts de 10 M€ et un prêt de 15 M€ et un prêt auprès du Crédit Agricole de 15 M€.

Au 31/12/2019 :

- la durée résiduelle de l'encours est de 11 ans et 9 mois,
- la durée de vie moyenne est de 6 ans et 1 mois.

Envoyé en préfecture le 24/11/2020
Reçu en préfecture le 24/11/2020
Affiché le
ID : 028-222800013-20201123-CG23112014-DE

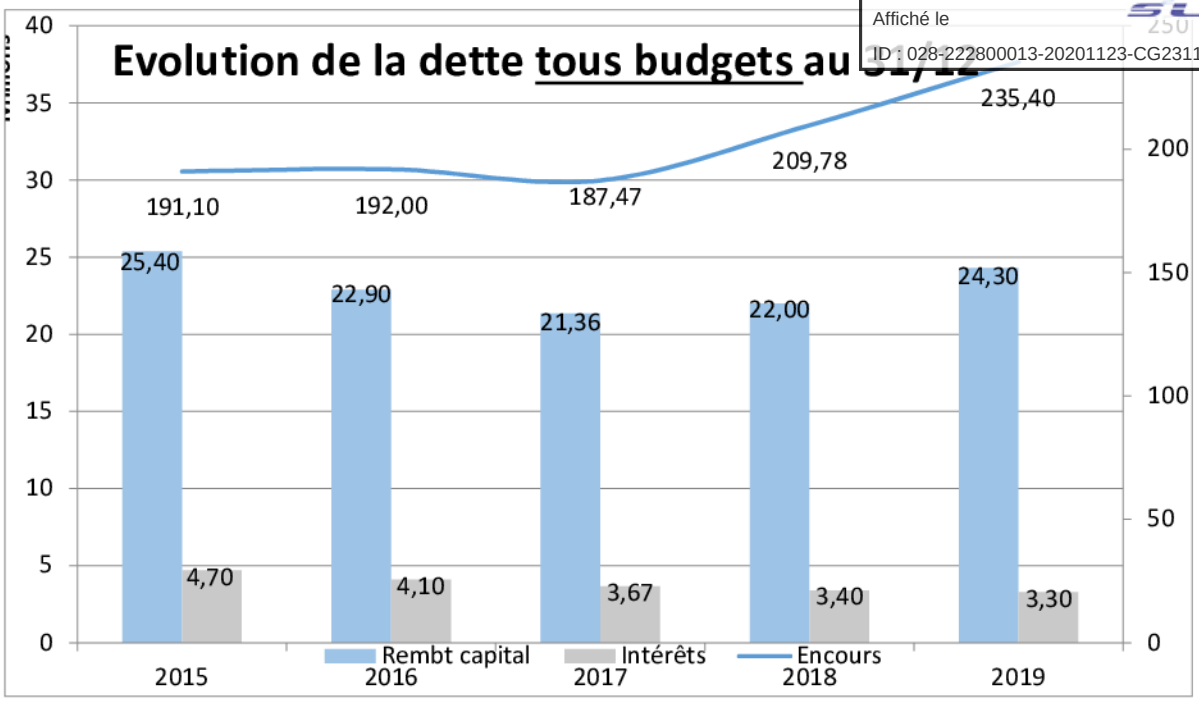

L'encours de la dette comporte 52 emprunts et se décompose comme suit :

- 33 emprunts à taux fixe pour un montant total de 148,4 M€
- 11 emprunts à taux variable pour un montant total de 71 M€
- 8 emprunts Livret A pour un montant de 16 M€

II) La structure de l'encours

3 focus peuvent être réalisés.

1°) La répartition de la dette par type de risque :

Par rapport à la situation en 2019, l'enveloppe d'emprunts à taux fixe augmente par rapport à l'enveloppe à taux variable.

Le graphique suivant permet d'illustrer la représentation de notre encours dans le budget.

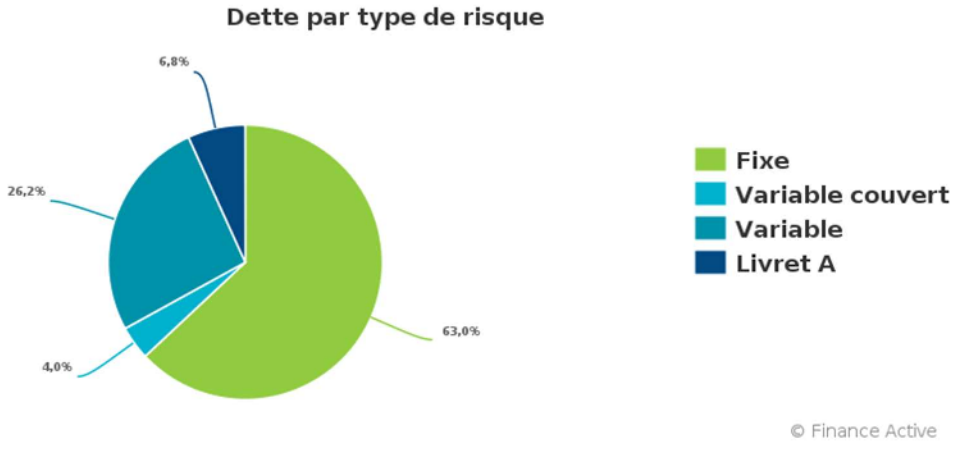

Envoyé en préfecture le 24/11/2020
Reçu en préfecture le 24/11/2020
Affiché le
ID : 028-222800013-20201123-CG23112014-DE

Dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (Ex,Annuel)
Fixe	148 421 077 €	63,03%	1,71%
Variable couvert	9 333 333 €	3,96%	0,79%
Variable	61 737 490 €	26,22%	0,42%
Livret A	15 984 736 €	6,79%	1,67%
Ensemble des risques	**235 476 636 €**	**100,00%**	**1,33%**

Etat généré au 31/12/2019
Dont emprunt obligataire de 4,9 M€

Le taux moyen annuel de la dette est de 1,33 % au 31 décembre 2019 (contre 1,67 % au 31 décembre 2018). A fin septembre 2020, il est de 1,34 %.

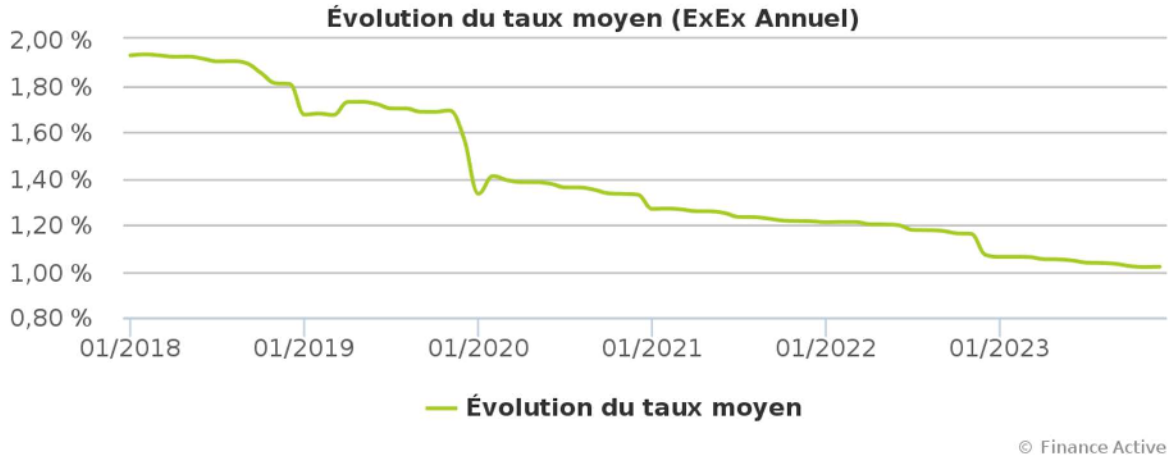

2°) Une dette sans risque :

Depuis la mi-2008 et suite aux difficultés rencontrées par plusieurs collectivités dans le recours à des produits financiers complexes, une nomenclature a été élaborée visant à classifier le risque associé aux produits bancaires en fonction de leurs indices sous-jacents (de 1 à 5) et de leur structure (de A à E) (une charte de bonne conduite a été rédigée en parallèle).
La répartition de l'encours de dette du Département suivant cette nomenclature vous est présentée ci-dessous :

Dette selon la charte de bonne conduite

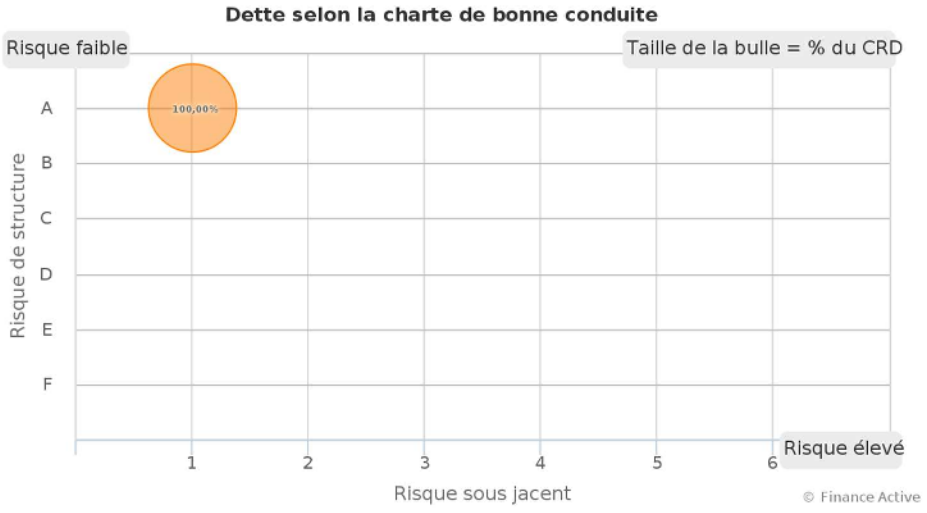

A la lecture de ce tableau, le risque de la dette du Département apparaît inexistant.

Envoyé en préfecture le 24/11/2020
Reçu en préfecture le 24/11/2020
Affiché le
ID : 028-222800013-20201123-CG23112014-DE

3°) La répartition de la dette par prêteur

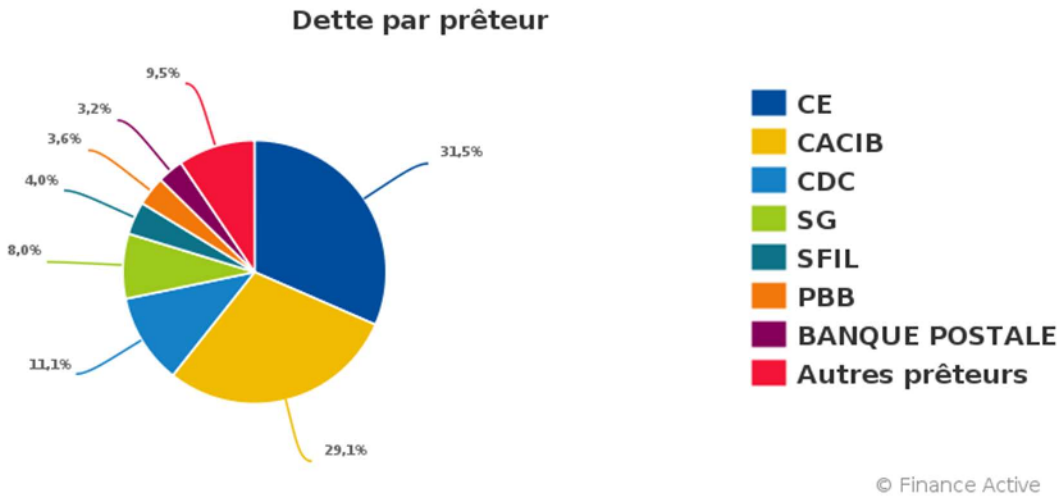

En raison des derniers emprunts contractés, l'évolution la plus marquée est celle de la Caisse d'Epargne qui passe de 19,93 % à 31,50 %.

B – <u>Les emprunts à venir</u>

I) Les emprunts pour 2019 et 2020

La situation économique et celle des marchés français doivent être prises en compte dans l'objectif de permettre à la collectivité de faire les meilleurs choix à faible coût.

Pour 2019 et 2020, les propositions retenues après consultation des marchés ont permis de recueillir les produits suivants :

- Caisse d'Epargne Loire Centre : un contrat a été signé le 4 novembre 2019 pour un montant de 15 M€ sur 15 ans au taux fixe de 0,24 %.
- Caisse d'Epargne Loire Centre : un contrat a été signé le 4 novembre 2019 pour un montant de 10 M€ sur 20 ans au taux fixe de 0,39 %.
- Caisse d'Epargne Loire Centre : un contrat a été signé le 4 novembre 2019 pour un montant de 10 M€ sur 20 ans au taux fixe de 0,39 %.
- Caisse Régionale de Crédit Agricole : un contrat a été signé le 8 novembre 2019 pour un montant de 15 M€ sur 15 ans au taux Euribor 3 mois + 0,25 %.

A côté de ces engagements long terme, il faut souligner la souscription par le Département d'un contrat ligne de trésorerie pour 2020 suite à la consultation organisée par les Départements du Loiret et de l'Eure-et-Loir. Le contrat porte sur un montant de 20 M€ au taux Eonia + 0,16 % le tout « flooré » à + 0,16 %.

L'avancement des travaux sur 2020 et l'ajustement de la programmation pluriannuelle d'investissement vont conduire la collectivité à mobiliser d'autres emprunts à hauteur de 40 millions d'euros. L'évolution des taux sur le marché orientera les consultations de la collectivité sur des types de financements « classiques » ou « alternatifs ». A ce jour, il est probable que les taux fixes demeurent les plus avantageux.

II) Les emprunts 2021

Pour la troisième année consécutive, le Département investira fortement en 2020. La prospective est construite avec un montant d'investissement de l'ordre de 90 M€ conduisant à un besoin de financement d'environ 40 M€.

Envoyé en préfecture le 24/11/2020
Reçu en préfecture le 24/11/2020
Affiché le
ID : 028-222800013-20201123-CG23112014-DE

C – La dette garantie

Le Département est régulièrement sollicité pour des garanties d'emprunts. Les garanties sont essentiellement accordées dans le cadre de la politique départementale de l'habitat approuvée par l'Assemblée départementale le 14 novembre 2011.

I) 94 emprunts garantis en 2019 :

Différentes commissions permanentes ont analysé les projets présentés. 94 emprunts ont fait l'objet d'une garantie. Le principe des 50 % a été retenu en règle générale. Toutefois, la garantie du Département a été majorée dans quelques cas.

- SA d'HLM La Roseraie : 28 emprunts pour 11 023 522 € garantis à 50 %
- Eure et Loir Habitat : 20 emprunts pour 5 379 000 € garantis à 50 %
- Habitat Eurélien : 38 emprunts pour 18 392 367 € garantis à hauteur de 50 % ou 100 %
- SA d'HLM 3 F Centre Loire : 8 emprunts pour 5 307 108 € garantis à hauteur de 50 %

Ainsi, la répartition de la dette garantie par bénéficiaire en 2019 est la suivante :

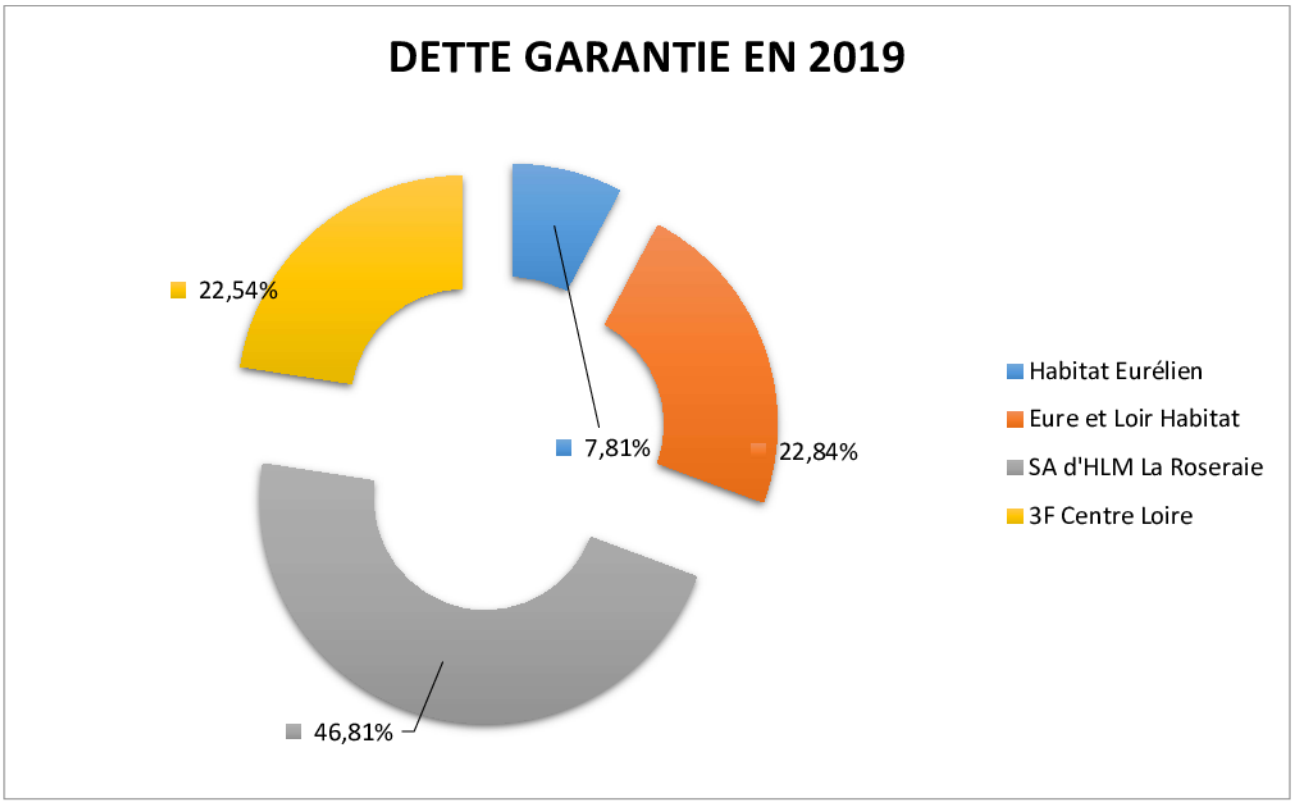

Et la dette garantie totale :

Envoyé en préfecture le 24/11/2020
Reçu en préfecture le 24/11/2020
Affiché le
ID : 028-222800013-20201123-CG23112014-DE

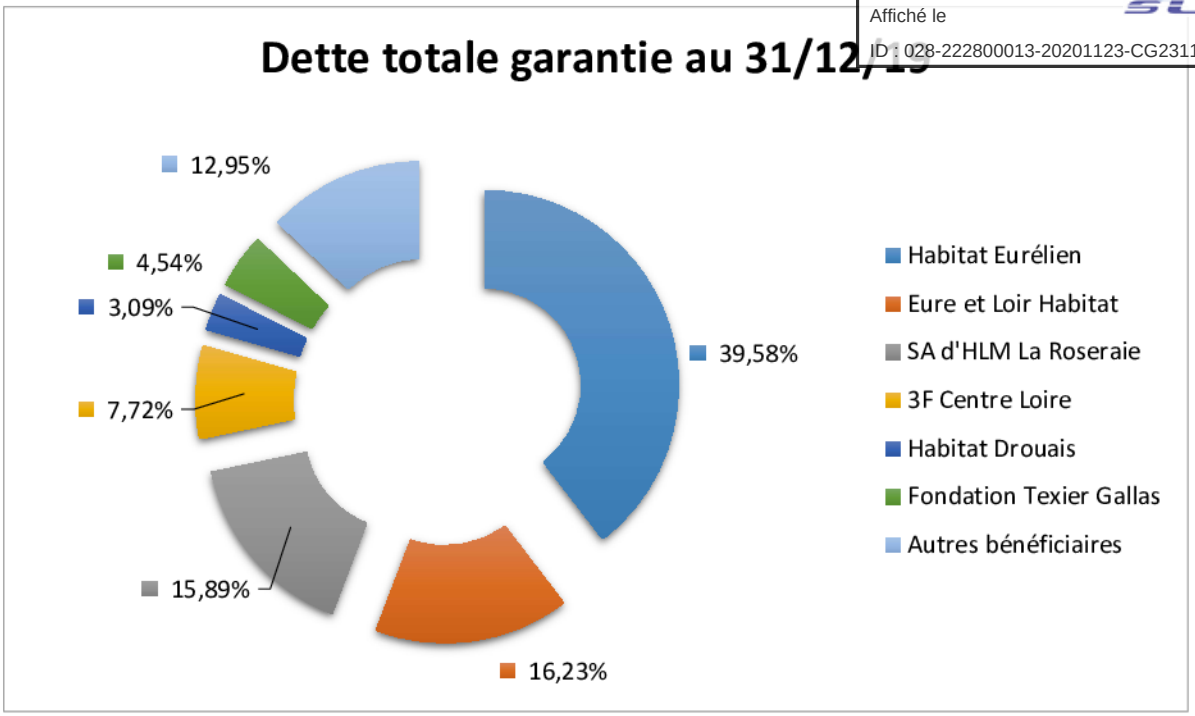

Selon le principe de prudence, la collectivité peut décider de provisionner dès lors qu'elle a connaissance d'un risque.

II) Le ratio prudentiel Galland

Les règles prudentielles sur les conditions de garanties sont stipulées dans le Code général des collectivités territoriales. Différents ratios, hors logements, concernant la dette garantie font l'objet d'un suivi.

Celui de la capacité du Département à garantir est le suivant : le montant total des annuités d'emprunts déjà garanties ou à échoir au cours de l'exercice majoré du montant des annuités de la dette de la collectivité ne peut excéder 50% des recettes réelles de la section de fonctionnement. S'ajoute ensuite la première annuité entière du nouveau concours garanti.

Situation au 31/12	2015	2016	2017	2018	2019
Encours des emprunts garantis	326,6 M€	322,3 M€	315,6 M€	299,5 M€	286.6 M€
Nombre d'emprunts garantis	1 449	1 452	1402	1279	1262
Ratio Galland (hors logements)	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Recettes réelles de fonctionnement	414 787 760	418 090 975	415 594 685	400 447 792	413 132 165
Capacité de garantie	207 393 880	209 045 487	207 797 342	200 223 896	206 566 082
Annuité de la dette du Département	29 130 131	30 002 043	24 820 219	25 475 403	24 176 839
Annuités à garantir	4 815 300	5 556 644	5 637 920	5 386 441	4 587 151
Ratio garantie réelle autorisée	**8,2%**	**8,5%**	**7,3%**	**7.7%**	**7.0%**

Envoyé en préfecture le 24/11/2020
Reçu en préfecture le 24/11/2020
Affiché le
ID : 028-222800013-20201123-CG23112014-DE

Ces éléments font partie du « bas de bilan » de la collectivité. Ces données et leurs évolutions peuvent être analysées par nos partenaires banquiers notamment.

Avec un taux de 7 %, le Département est loin d'atteindre le seuil limite fixé à 50 %.

VI. Une gestion des ressources humaines qui valorise les talents

I - OPTIMISATION DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

La modernisation de l'administration engagée depuis 2018 a pour vocation d'améliorer les services et l'ingénierie apportés au citoyen et l'usager eurélien sur tout le territoire. Adaptabilité, innovation, compétence et efficience sont les maitres mots qui guident l'évolution de notre organisation dans l'ensemble des champs de compétence. Cela s'accompagne d'une réelle attention portée à la qualité de vie au travail de nos collaborateurs dans les projets RH portés par la collectivité.

A cette fin, elle doit s'adapter aux transitions contemporaines en améliorant les services, utilisant le numérique pour optimiser les procédures, en garantissant de bonnes conditions de travail pour les agents et une écoute institutionnelle. Gagner en réactivité, en souplesse et en compétences, disposer des bons outils, tel est le défi. La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, inscrite dans la pluri annualité, et l'anticipation des évolutions des métiers des agents aideront à le relever.

La collectivité poursuit les efforts engagés dans le pilotage de la masse salariale et de son optimisation. Le défi est multiple : maîtriser l'accroissement des dépenses ; absorber les décisions exogènes prises à l'échelle nationale ; mais aussi dégager les marges de manœuvre qui permettent de favoriser les talents, l'engagement et les parcours.

A - Des actions volontaristes pour optimiser la gestion des ressources humaines

- La modernisation de l'administration

La modernisation de l'administration décidée à compter du 1er juin 2018 a été mise en œuvre et se poursuit sur 2021.

Chaque Direction va continuer à ajuster son organisation afin d'assurer l'efficience du service rendu aux usagers.
Dans ce contexte, la DGA solidarités et citoyenneté ouvre les Maisons Départementales des Solidarités et Citoyenneté. Un programme de relation usagers incluant notamment un outil de gestion relation citoyen (GRC) sera mis en place pour l'amélioration de la relation usagers.
D'autre part, l'ensemble des Directions continueront la mise en place de projet de dématérialisation des process afin d'optimiser la performance de la gestion publique. Ceci est d'autant plus nécessaire avec la crise sanitaire traversée en 2020 et qui se poursuit actuellement.

- La mise en œuvre du RIFSEEP

L'installation du nouveau régime indemnitaire à partir de l'année 2018 a été l'occasion de rééquilibrer et de revaloriser un certain nombre de métiers, notamment dans la filière sociale. Depuis juillet 2020, c'est maintenant l'ensemble des agents de la collectivité qui disposent du RIFSEEP.

Après la mise en place d'un système de prévoyance « incapacité de travail, invalidité et complément de retraite » en 2013, la Collectivité souhaite proposer, à titre facultatif, une protection sociale complémentaire (mutuelle) à ses agents. Ce contrat collectif, assorti d'une participation financière, permettrait une amélioration de la qualité de vie des agents notamment les plus précaires.

Envoyé en préfecture le 24/11/2020
Reçu en préfecture le 24/11/2020
Affiché le
ID : 028-222800013-20201123-CG23112014-DE

La Collectivité a donné mandat au Centre de gestion d'Eure-et-Loir pour mener un appel d'offre auprès de plusieurs organismes. L'avantage de rejoindre un groupement de collectivités est le nombre potentiel d'adhérents plus important permettant une plus grande capacité à négocier les tarifs. Une concertation sera menée, pilotée par la cellule dialogue social, avec les organisations syndicales afin de définir les prestations attendues et la participation financière du Conseil Départemental en matière de cotisation. La Collectivité conserve le droit de ne pas adhérer à la convention finale proposée par le Centre de gestion. L'objectif étant que les agents intéressés soient couverts à compter du 1er janvier 2022.

- Une attention particulière portée aux agents ATTEE

Les agents ATTEE des collèges, placés sous le régime de la double tutelle de l'Education nationale et du Département, souffrent parfois d'un éloignement avec la collectivité. Afin de renforcer leur sentiment d'appartenance au Conseil départemental, un groupe de travail a été constitué en 2019. L'année 2020 a été l'occasion de déployer des moyens supplémentaires pour améliorer la communication, l'information et la reconnaissance des agents : l'accès aux équipements informatiques et l'harmonisation des tenues de travail logotypées seront notamment mis en œuvre. Des groupes de travail continueront sur 2021.

- Une attention renforcée à la qualité de vie au travail

Dans un contexte marqué par le vieillissement des effectifs, la collectivité poursuit sa politique de prévention des risques et en complément d'un plan d'actions pluriannuel (2019-2021) sur les risques physiques. Elle a élaboré un plan d'actions de prise en compte des risques psychosociaux dont la mise en œuvre se poursuivra sur 2021, l'année 2020 ayant été fortement imprégnée de la gestion de la crise sanitaire.

Les enjeux sont tout à la fois humains, managériaux et financiers. Par le maintien de bonnes conditions de travail et par leur amélioration, les dispositifs mis en œuvre contribuent à une organisation plus optimale, plus fluide et limitant l'absentéisme et l'inaptitude à l'emploi.

- Une amélioration de la parité

La part des femmes dans les effectifs est stable : 64 %. Les femmes sont toujours largement majoritaires dans les catégories A et B, respectivement 82 % et 63 %, et dans les cadres d'emplois des filières sociales et médico-sociales.

Les postes d'encadrement au Conseil départemental respectent la parité puisqu'au 31/12/2019 ils sont occupés par 67 femmes et 54 hommes :

- sur les 26 managers stratégiques (DGS / DGA / directeurs / directeurs adjoints), 11 sont des femmes et 15 sont des hommes,
- sur les 95 managers opérationnels (chefs de service, chefs de service adjoints, responsables d'unité territoriale, cadres de proximité), 56 sont des femmes et 39 sont des hommes.

B – Evolution des effectifs, structuration et dépenses liées

L'année 2020 n'étant pas achevée, les données qui sont présentées reprennent les éléments de la fin de l'exercice 2019.

1) Une évolution maîtrisée des effectifs permanents de la collectivité

A la fin de l'année 2019, les effectifs permanents de la collectivité s'élevaient à 1589 agents.

Envoyé en préfecture le 24/11/2020
Reçu en préfecture le 24/11/2020
Affiché le
ID : 028-222800013-20201123-CG23112014-DE

Au 31/12 de chaque année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2013-2019
Effectifs sur emplois permanents	1613	1598	1592	1581	1551	1550	1589	-24

La répartition des effectifs, par filière, s'établit ainsi au 31/12/2019 :

	Cadre A	Cadre B	Cadre C	Total
FILIERE ADMINISTRATIVE	89	130	241	**460**
FILIERE TECHNIQUE	40	82	650	**772**
FILIERE CULTURELLE	16	19	10	**45**
FILIERE SOCIALE	209	3	0	**212**
FILIERE MEDICO-SOCIALE	91	1	0	**92**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	4	0	**4**
FILIERE ANIMATION	0	3	1	**4**
	445	**242**	**902**	**1589**

Les effectifs sont en légère augmentation depuis 2018. On note cependant une diminution du nombre de titulaires et une augmentation des effectifs contractuels (avec une augmentation importante du nombre de remplaçants, 54 en 2019 contre 16 en 2017). Près de 49% des effectifs sont dans la filière technique, quasi essentiellement dans les services routiers et dans les collèges. La filière administrative représente près de 29% des effectifs. Les agents de catégorie C sont majoritaires dans la collectivité (55% en 2018 et 57% en 2019). A noter par ailleurs une légère augmentation des emplois de catégorie A qui s'explique par un besoin croissant d'expertise de la collectivité (juridique, contrôle de gestion…).

2) Evolution des emplois d'assistants familiaux

2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
192	190	196	195	201	205	195	190

Au 31/12/2019, 190 assistants familiaux étaient employés par la collectivité. La collectivité développe des actions de communication pour recruter régulièrement des assistants familiaux, afin de maintenir la capacité d'accueil familial du département, alternative au placement en établissement. Le plan d'envergure adopté par la collectivité devrait permettre d'accroître le nombre de recrutements, il s'agit d'un enjeu stratégique pour le département.
Les 190 assistants familiaux sont composés de la façon suivante : il y a 171 femmes et 19 hommes.

Envoyé en préfecture le 24/11/2020
Reçu en préfecture le 24/11/2020
Affiché le
ID : 028-222800013-20201123-CG23112014-DE

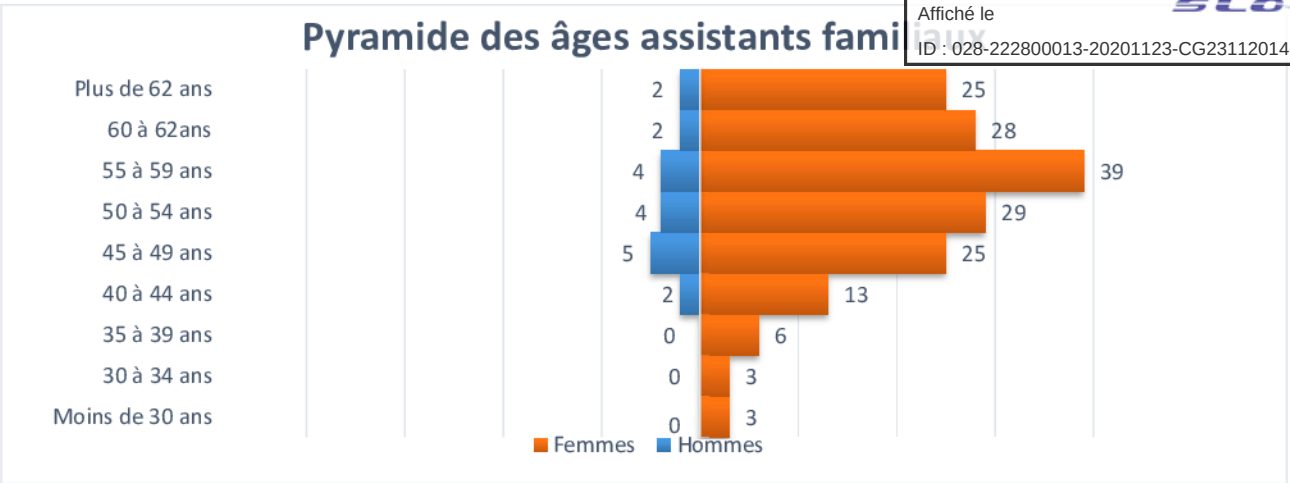

3) Effectifs des budgets annexes

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
PARC	**56**	**54**	**55**	**54**	**54**	**48**	**52**	Intégrés aux effectifs
CDEF	171	171	166	164	161	164	163	160

4) Répartition des dépenses

Structuration de la masse salariale des effectifs permanents de la collectivité

Structuration de la Masse Salariale	2019
Traitements, Supplément Familial de Traitement, Heures Supplémentaires et Astreintes	55,09%
Masse du régime indemnitaire	15,10%
Masse de la NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire)	1,10%
Masse des charges patronales	28,70%

La masse salariale est constituée essentiellement par les traitements de base des agents et par les charges patronales afférentes. Avec la mise en place du RIFSEEP en mai 2018, la masse du régime indemnitaire connait une évolution permettant, grâce à l'effort consenti par l'Assemblée délibérante, de rendre le Conseil départemental plus attractif, notamment pour les métiers en tension.

5) Evolution de la masse salariale entre 2015 et 2019

Le tableau, ci-dessous, retrace l'évolution des dépenses et des recettes selon la définition de la masse salariale de l'instruction budgétaire et comptable M52 (hors frais de déplacements, mais incluant les dépenses liées à l'action sociale et aux titres restaurants).

Envoyé en préfecture le 24/11/2020
Reçu en préfecture le 24/11/2020
Affiché le
ID : 028-222800013-20201123-CG23112014-DE

Dépenses

Masse salariale Budget principal	2015	2016	2017	2018	2019
Effectifs permanents 012+016+017+MDA+TAENS	66 763 439,00 €	66 633 523,00 €	66 761 073,00 €	67 841 680,47 €	71 474 704,71 €
Assistants familiaux	9 365 687,00 €	9 740 041,00 €	9 871 440,00 €	9 775 728,29 €	9 853 114,39 €
Total budget principal	**76 129 126,00 €**	**76 373 564,00 €**	**76 632 513,00 €**	**77 617 408,76 €**	**81 327 819,10 €**

Masse salariale Budget annexe	2015	2016	2017	2018	2019
Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille	6 617 999,00 €	6 379 693,00 €	6 315 731,00 €	6 261 291,23 €	6 451 670,04 €
PARC	2 269 707,00 €	2 222 221,00 €	2 150 047,00 €	2 157 678,96 €	755 681,54 €
dont remboursement OPA	**1 592 755,00 €**	**846 343,00 €**	**412 133,00 €**	**269 790,91 €**	**96 160,11 €**

Recettes

Recettes		2015	2016	2017	2018	2019
Remboursement mise à disposition de personnel ou exécution de prestations	Maison départementale des Personnes Gandicapées (MDPH)	773 810,00 €	764 420,00 €	815 377,00 €	825 951,77 €	830 725,70 €
	Agence Technique Départementale (ATD)	661 147,00 €	642 822,00 €	727 040,00 €	780 040,02 €	924 462,07 €
	Service Départemental d'Incendie et de Seccurs	246 041,00 €	269 257,00 €	255 356,00 €	224 653,00 €	142 439,00 €
	Archéologie	- €	- €	947 659,00 €	- €	- €
	Diverses mises à disposition	32 266,00 €	145 569,00 €	84 971,00 €	133 633,00 €	78 496,00 €
Cofinancements de postes	Agence Régionale de Santé (ARS) pour les MAIA	321 269,00 €	483 313,00 €	488 759,00 €	577 947,00 €	561 526,00 €
	Fonds de Solidatiré pour le Logement (FSL)	376 323,00 €	177 643,00 €	- €	- €	- €
	Centre d'Informatoin de Dépistage et de Diagnostic des infections Sexuellement Transmissibles (CIDDIST)	45 622,00 €	35 531,00 €	6 681,00 €	94 090,00 €	25 653,00 €
	MSA pour les correspondant sociaux	- €	10 000,00 €	- €	- €	- €
	Agences de l'eau	113 375,00 €	135 051,00 €	135 000,00 €	- €	- €
	Agence de services et de paiement (ASP) pour les remboursement de contrats	354 219,00 €	347 269,00 €	361 743,00 €	196 254,00 €	84 838,00 €
Autres recettes	Part salariale tickets restaurant	641 381,00 €	657 827,00 €	682 870,00 €	690 461,00 €	696 920,00 €
	Remboursement des charges patronales des agents détachés	90 096,00 €	68 313,00 €	48 641,00 €	51 531,00 €	30 817,00 €
	Indemnités journalières de la sécurité sociale	37 584,00 €	65 128,00 €	77 361,00 €	32 602,00 €	52 472,00 €
	Autres remboursements (remboursements congés paternité, CET, trop perçu sur salaire, accident du travail, FIPHP, FNC ...)	26 640,00 €	37 027,00 €	139 637,00 €	271 661,00 €	182 042,00 €
TOTAL		**3 719 773,00 €**	**3 839 170,00 €**	**4 771 095,00 €**	**3 878 823,79 €**	**3 610 390,77 €**

Les recettes sont globalement constantes depuis 2013 avec cependant une tendance à la baisse en 2019. L'année 2017 est un peu exceptionnelle puisque le Département a perçu le remboursement des travaux d'archéologie réalisés pour le compte du syndicat mixte pour l'aménagement de la zone d'activités interdépartementale d'Artenay-Poupry, essentiellement pour 2015 et 2016 mais avec des reliquats des années 2013 et 2014.

Envoyé en préfecture le 24/11/2020
Reçu en préfecture le 24/11/2020
Affiché le
ID : 028-222800013-20201123-CG23112014-DE

6) Evolution « nette » de la masse salariale

Comme énoncé précédemment, le Département recherche systématiquement des co-financements afin d'optimiser ses recettes, et l'évolution de la masse salariale ne saurait dans ce contexte s'analyser uniquement à partir des dépenses. Il convient donc pour en avoir une vision juste, d'appréhender la notion de masse salariale « nette » (dépenses – recettes).

Effectifs permanents	2015	2016	2017	2018	2019
Masse salariale nette (dépenses - recettes) budget principal	**63 043 265,00 €**	**62 794 353,17 €**	**61 989 978,00 €**	**63 962 856,68 €**	**67 864 313,94 €**
Augmentation de la masse salariale nette	- 389 806,77 €	- 248 911,83 €	- 804 375,17 €	1 972 878,68 €	3 901 457,26 €
% d'évolution annuelle	**-0,61%**	**-0,39%**	**-1,00%**	**3,18%**	**6,10%**

Assistants familiaux	2015	2016	2017	2018	2019
Masse salariale nette (dépenses - recettes) budget principal	**9 073 890,63 €**	**9 740 041,00 €**	**9 871 440,43 €**	**9 775 728,29 €**	**9 738 245,00 €**
Augmentation de la masse salariale nette	393 474,81 €	666 150,37 €	131 399,43 €	- 95 712,14 €	- 37 483,29 €
% d'évolution annuelle	**4,39%**	**7,34%**	**-1,00%**	**-0,97%**	**-0,38%**

Total budget principal	2015	2016	2017	2018	2019
Masse salariale nette (dépenses - recettes) budget principal	**72 408 952,34 €**	**72 534 394,17 €**	**71 861 418,43 €**	**73 738 584,97 €**	**77 602 558,94 €**
Augmentation de la masse salariale nette	3 668,04 €	125 441,83 €	- 672 975,74 €	1 877 166,54 €	3 863 973,97 €
% d'évolution annuelle	**0,01%**	**0,17%**	**-1,00%**	**2,61%**	**5,24%**

PARC	2015	2016	2017	2018	2019
Masse salariale nette (dépenses - recettes) budget principal	**2 249 893,79 €**	**2 201 538,04 €**	**2 127 665,41 €**	**2 157 678,96 €**	**755 681,54 €**
Augmentation de la masse salariale nette	- 1 571,52 €	- 48 355,75 €	- 73 872,63 €	30 013,55 €	- 1 401 997,42 €
% d'évolution annuelle	**-0,07%**	**-2,15%**	**-1,00%**	**1,41%**	**-64,98%**

CDE	2015	2016	2017	2018	2019
Masse salariale nette (dépenses - recettes) budget principal	**6 617 999,29 €**	**6 379 693,00 €**	**6 315 731,41 €**	**6 261 291,23 €**	**6 451 670,04 €**
Augmentation de la masse salariale nette	- 61 220,76 €	- 238 306,29 €	- 63 961,59 €	- 54 440,18 €	190 378,81 €
% d'évolution annuelle	**-0,92%**	**-3,60%**	**-1,00%**	**-0,86%**	**3,04%**

L'observation des différents indicateurs budgétaires met en lumière un maintien de la masse salariale en 2018 puis une forte augmentation en 2019. Cette dernière s'explique avant tout par la forte augmentation des dépenses et par une courte contraction des recettes.

Outre les facteurs exogènes (augmentation de charges diverses, glissement vieillesse technicité, reclassements indiciaires, PPCR, augmentation du SMIC), la hausse de 2019 s'explique par :

- L'intégration des effectifs du PARC
- La poursuite de la modernisation des services initiée en 2018
- La mise en place du RIFSEEP
- Les avancements et promotions

Les dépenses relatives aux assistants familiaux sont revenues au niveau de 2017 avec une hausse de 1% par rapport à 2018.

7) Avantages en nature

En application de l'article L3312-1 du CGCT, voici l'état des avantages en nature accordés dans la collectivité fin 2018, conformément aux textes en vigueur.

	2012		2013		2014		2015		2016		2017		2018		2019	
	Nb agents	Montant	Nb agents	Montant	Nb agents	Montant	Nb agents	Montant	Nb agents	Montant	Nb agents	Montant	Nb agents	Montant	Nb agents	Montant
Avantage en nature logement	49	123 667,00 €	55	134 565,00 €	58	115 294,00 €	53	112 285,00 €	52	114 947,00 €	51	112 999,00 €	54	120 520,00 €	53	117 864,69 €
Avantage en nature Voiture	14	25 938,00 €	16	28 423,00 €	18	22 197,00 €	14	19 950,00 €	12	18 550,00 €	20	21 410,00 €	21	22 152,00 €	18	17 193,08 €

Envoyé en préfecture le 24/11/2020
Reçu en préfecture le 24/11/2020
Affiché le
ID : 028-222800013-20201123-CG23112014-DE

8) Etat annuel des indemnités perçues par les conseillers départementaux

Dans le cadre de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, les Départements doivent établir un état annuel des indemnités perçues par les Conseillers départementaux :

« Art. L. 3123-19-2-1. – Chaque année, les départements établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil départemental, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers départementaux avant l'examen du budget du département. » ;

Aussi, vous trouverez ci-après en montant brut un état récapitulatif pour l'année 2020 :

Fonction au Conseil Départemental d'Eure et Loir	Nom prénom	Indemnités perçues au titre du mandat au Conseil Départemental d'Eure et Loir	Indemnités perçues au titre des fonctions visées par l'article L.3123-19-2-1 du code général des collectivités territoriales Au sein de structures dans lesquelles l'élu représente le Conseil Départemental d'Eure et Loir
Membre de la commission Permanente	AUBIJOUX Catherine	25 670,04 €	
Membre de la commission Permanente	BARRAULT Elisabeth	25 670,04 €	
Vice-Présidente	BAUDET Alice	32 670,96 €	
Membre de la commission Permanente	BILLARD Joel	25 670,04 €	11 668,20 € (SDIS)
Vice-Présidente	BRACCO Anne	32 670,96 €	
Vice-Présidente	BRETON Delphine	32 670,96 €	5 834,04 € (SDIS)
Membre de la commission Permanente	DE LA RAUDIERE Laure	25 670,04 €	
Membre de la commission Permanente	DE MONTGOLFIER Albéric	25 670,04 €	
Membre de la commission Permanente	DE SOUANCE Pascale	25 670,04 €	
Membre de la commission Permanente	DORANGE Karine	25 670,04 €	
Vice-Présidente	FROMONT Elisabeth	32 670,96 €	
Vice-Président	GUERET Daniel	32 670,96 €	
Membre de la commission Permanente	HAMELIN Françoise	25 670,04 €	
Membre de la commission Permanente	HENRI Florence	25 669,92 €	5 834,04 € (SDIS)
Membre de la commission Permanente	HONNEUR Sylvie	25 670,04 €	
Membre de la commission Permanente	LAMIRAULT Luc	25 670,04 €	
Membre de la commission Permanente	LE DORVEN Christophe	25 670,04 €	
Vice-Présidente	LEFEBVRE Evelyne	32 670,96 €	
Conseillère départementale	LEMAITRE-LEZIN Marie-Pierre	23 336,40 €	
Vice-Président	LEMARE Jacques	32 670,96 €	
Vice-Président	LEMOINE Stéphane	32 670,96 €	
Membre de la commission Permanente	MARTIAL Rémi	25 670,04 €	
Membre de la commission Permanente	MASSELU Franck	25 670,04 €	
Membre de la commission Permanente	MINARD Christelle	25 670,04 €	
Membre de la commission Permanente	PUYENCHET Bernard	25 670,04 €	
Membre de la commission Permanente	ROUX Xavier	25 670,04 €	
Vice-Président	SOURISSEAU Gérard	32 670,96 €	
Président	TEROUINARD Claude	67 675,56 €	

Envoyé en préfecture le 24/11/2020
Reçu en préfecture le 24/11/2020
Affiché le
ID : 028-222800013-20201123-CG23112014-DE

C - Organisation du temps de travail

L'ouverture du télétravail à l'ensemble des agents en 2020 suite à l'expérimentation menée en 2018 et 2019

Le Département a expérimenté le télétravail depuis le 1er décembre 2017.

Les objectifs poursuivis visent entre autres, à la modernisation des méthodes de travail, à la réduction de la fatigue et du stress, à la diminution des effets négatifs des déplacements domicile travail (importants dans certains cas). Le télétravail est désormais ouvert à l'ensemble des agents de la collectivité. Au 15 octobre 2020, ce sont plus de 550 agents qui ont déjà opté pour le télétravail.

Les objectifs de cette généralisation sont les suivants :

- apporter de la souplesse au dispositif et travailler à la normalisation de ce mode de travail
- repenser les méthodes de management en laissant une place croissante à la confiance

Un bilan annuel sera dressé pour mesurer si cette généralisation du dispositif répond aux objectifs attendus.

Enfin, une nouvelle expérimentation est prévue d'ici fin 2020, afin d'ouvrir le télétravail lors des intempéries et grèves de transports. Cette mise en place du télétravail ponctuel permettra d'appliquer la réglementation intervenue en juin dernier à ce titre. Les managers auront la possibilité de télétravailler 2 jours par semaine, les agents habitant loin de leur lieu de travail pourront télétravailler jusqu'à 3 jours par semaine et il sera également possible de télétravailler sur une demi-journée pour les agents à temps partiel ou habitant à moins de 10 km.

A noter que durant la crise sanitaire et le confinement, ce sont environ 800 collaborateurs qui ont télétravaillé pour assurer la continuité du service public.

II – PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2021

L'année 2021 devra répondre à un défi multiple : maîtriser les dépenses, valoriser la qualité de vie au travail, favoriser les parcours professionnels.

A – Les prévisions de dépenses et de recettes pour 2021

Plusieurs postes de dépenses sont identifiés et seront incompressibles en cette année 2021. Il s'agit de l'application des parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) qui rentre dans sa dernière année de mise en oeuvre.

A cette réforme statutaire engagée depuis 2016, s'ajoutent les dépenses suivantes :

- L'effet du glissement vieillesse (avancement automatique d'échelon en fonction de l'ancienneté) et technicité (reconnaissance de l'expérience et des compétences par des mesures d'avancement de grade et de promotions internes).
- Le montant du complément indemnitaire annuel (CIA), prime annuelle valorisant l'engagement professionnel.

B – Les principales mesures pour 2021

En raison des contraintes financières qui pèsent sur la collectivité, malgré ses bons résultats de gestion, un effort d'optimisation doit être fait. Les conséquences de chaque départ d'agent continueront à être évaluées dans le cadre du comité emploi au cours duquel chaque poste est réinterrogé pour apprécier la pertinence d'un recrutement, en lien avec l'évolution des outils, des procédures et des organisations. L'objectif est que l'évolution de la masse salariale soit inférieure à 2%.

Envoyé en préfecture le 24/11/2020
Reçu en préfecture le 24/11/2020
Affiché le
ID : 028-222800013-20201123-CG23112014-DE

Prospective départs en retraite

Ce sont 123 agents qui sont susceptibles de faire valoir leur droit à la retraite entre 2020 et 2023, soit 8% des effectifs sur emploi permanent. Une réflexion d'ensemble sur les évolutions doit être menée.

Il importe que les départs à la retraite soient préparés bien en amont. Ces départs donneront, comme les années précédentes, lieu à un examen pour déterminer la pertinence de recruter ou non.

Concomitamment, la répartition des effectifs doit se poursuivre de manière optimale, tout comme les réflexions organisationnelles adaptées aux besoins des usagers.

Les améliorations des processus pourront permettre, par ailleurs, d'économiser la mobilisation de moyens humains sur certaines tâches. Ce sont des objectifs qui seront poursuivis avec la démarche d'acquisition de logiciels ou de modules plus performants.

La mobilité interne, la formation, la reconnaissance des acquis et de l'expérience (via la VAE), représentent donc plus que jamais un atout pour la collectivité pour atteindre ces objectifs.

Amélioration des conditions de travail

L'année 2020 a permis de développer la communication directe envers les agents et notamment sur le champ de la prévention. Le suivi de cette communication doit encore être améliorée et reprise par les managers pour s'assurer que chaque agent a intégré les informations, cela concourra à améliorer la qualité de vie au travail essentielle dans le fonctionnement d'une organisation agile et modernisée. C'est en ce sens qu'un outil intranet sera déployé en 2021.

Nouvelle dynamique pour l'administration départementale

Enfin, dans cette nouvelle dynamique pour l'administration départementale, dont le fonctionnement et les services proposés au citoyen doivent être efficaces, pragmatiques et transversaux, une réflexion globale va être menée sur la stratégie patrimoniale pour regrouper les services en des lieux uniques, dans les zones du territoire où cela est possible et pertinent.

En dépit d'un contexte difficile, le Département d'Eure-et-Loir saisit donc les opportunités menant à une modernisation de son fonctionnement afin de développer ses actions en faveur de la population du territoire, dans un esprit d'ouverture et de concertation renforcée.

Envoyé en préfecture le 24/11/2020
Reçu en préfecture le 24/11/2020
Affiché le
ID : 028-222800013-20201123-CG23112014-DE

B. Un Département bâtisseur

Conformément à sa politique d'aménagement du territoire eurélien, le Département poursuit et renforcera sa stratégie d'investissement pour rendre le territoire attractif.

Au travers d'actions pour bâtir ces équipements, c'est bien la création de valeur qui est recherchée, tant sous la maîtrise d'ouvrage du Département qu'avec les partenaires et les communes.

Les actions bourgs-centres, les subventions affectées dans le cadre des projets des communes sont de formidables outils de démultiplication des aménagements portés sur le territoire.

Le Département a subi, comme tout le territoire national du fait de la crise COVID, une baisse d'activité qui s'est traduite, dans les faits, par un investissement moins important.

Pour 2020, le domaine des routes, dont la reprise a été plus rapide, a cependant permis de limiter cet effet. Le Département jouera un rôle essentiel dans le cadre du plan de relance économique.

Pour 2021, l'ensemble des actions permettant la remontée du niveau d'activité est sollicité. L'ambition porte sur un fort investissement permettant :

- D'activer les secteurs maîtrisés par le Département que sont les routes, la poursuite du Déploiement du haut débit, les collèges, etc…
- De mobiliser par un effet levier les partenaires et notamment les communes, elles-mêmes touchées par la crise COVID, pour relancer les opérations d'aménagements au travers des dispositifs d'aide (Fonds départemental d'investissement (FDI), dispositif Bourg-centre), etc…
- De poursuivre l'implication du Département dans la mise en œuvre de l'A154 en soutenant la maîtrise foncière des emprises nécessaires pour une réalisation rapide.

Les différents dispositifs volontaristes décrits infra, montrent que l'ambition dans ce contexte est très volontaire et répond à une continuité de revitalisation du territoire, notamment rural. Leur attractivité et leur pertinence ont bien été démontrées dans le cadre de cette crise et il convient d'aider à ce renouvellement.

Ainsi, dans le cadre de ces orientations budgétaires, c'est bien une nouvelle fois, une ambition forte vis-à-vis de la politique d'investissement qui est affirmée.

I. Le déploiement du très haut débit internet et le développement des usages innovants au service du projet du territoire

Dans un contexte de mutations technologiques et sociétales de fond, le Département d'Eure-et-Loir ambitionne de capitaliser sur les opportunités offertes par le numérique comme leviers de développement territorial, de solidarité et de performance.

Cette ambition s'est traduite par l'adoption d'une politique proactive de convergence des réseaux en 2018, qui constitue le socle nécessaire au développement équilibré des usages digitaux et du territoire, et la formalisation d'une stratégie de développement des usages, Digital 28, en Assemblée départementale de juin 2019. En parallèle, les infrastructures et systèmes d'information propres à l'administration font l'objet d'une évolution afin d'atteindre les standards de performance à même d'assurer un niveau de qualité et de sécurité conformes aux attentes en termes de services offerts et de qualité de vie au travail.

Envoyé en préfecture le 24/11/2020
Reçu en préfecture le 24/11/2020
Affiché le
ID : 028-222800013-20201123-CG23112014-DE

1. *Un département 100% connecté | Tout le territoire couvert par toutes les technologies*

En matière d'infrastructures de communication, l'ambition du Conseil départemental est d'offrir une connectivité intégrale du territoire, d'ici fin 2021, que ce soit en internet très haut débit (fibre et/ou THD), en 4G et en bas débit pour le développement de l'internet des objets.

- **La poursuite du déploiement de la FTTH**

La première phase de déploiement par Eure-et-Loir Numérique en maîtrise d'ouvrage publique du Réseau d'initiative publique prévoit une couverture de 92 000 prises qui sera achevée en 2021. Le programme global d'investissement de cette phase de déploiement est de 145 M€ avec un financement du Conseil départemental d'Eure-et-Loir de 43 M€ (30%). Son exploitation en a été confiée à SFR Collectivités dans le cadre d'une délégation de service public. Pour finaliser ce déploiement, une inscription budgétaire d'environ 5 M€ sera proposée au budget 2021 pour solder la participation du Département.

Le dynamisme actuel des investissements privés en matière d'aménagement numérique du territoire a amené le Département et Eure-et-Loir numérique à opter pour la contractualisation avec un opérateur privé, le groupe SFR, dans le cadre d'une convention AMEL (Appel à manifestation d'engagements locaux) se traduisant par un financement intégralement privé de ce déploiement portant sur les 60 000 prises restantes du Réseau d'initiative publique sans impact, donc, sur le budget départemental.

- **La mise en service d'une offre THD radio**

La technologie radio TD LTE constitue un complément transitoire à la fibre optique pour garantir l'accessibilité au Très Haut Débit dans les zones les moins denses. Un marché de performance incluant la conception, les travaux, l'exploitation et la commercialisation d'un réseau THD radio jusqu'en 2026, a été conclu afin d'apporter des offres d'accès Internet à plus de 30 Mbit/s aux habitants et entreprises qui ne disposeront pas d'un débit d'au moins 8 Mbits/s en 2020 (hors zones AMII et de déploiement FttH en cours), soit 6 400 locaux identifiés.

Le chantier de déploiement de la THD radio est achevé. Il permet d'élargir l'offre en très haut débit sur le territoire. Les premières offres commerciales de fournisseurs d'accès à internet (FAI) sont disponibles depuis le début de l'année 2020 avec comme objectif d'atteindre le point d'équilibre de l'opération fixé à 1 000 abonnés.
Ce programme est porté par Eure-et-Loir numérique avec le soutien financier du Département. Un dispositif de subventionnement a été mis en place afin de prendre en charge les frais de raccordement.

- **Le déploiement des premiers sites couverture mobile**

Le Département souhaite accélérer le déploiement de couverture mobile en facilitant l'arrivée rapide des opérateurs de téléphonie mobile sur les zones les moins bien desservies du territoire. La création d'une société de projet (ayant pour mission les déploiements, commercialisation et exploitation d'infrastructures destinées à accueillir des équipements d'opérateurs) en 2019 parallèlement à la mise en place d'un fonds d'aides aux raccordements optiques et électriques pour les pylônes a concouru à cette ambition.

La création de la société de projet Eure-et-Loir réseaux mobiles a permis d'identifier 85 sites. A ce jour les opérateurs n'ont pas encore fait d'offres fermes pour l'implantation sur des pylônes mais des contacts sérieux ont été pris et devraient déboucher dans les prochains mois.
Le travail réalisé va se poursuivre sans la société de projet dont la dissolution vient d'être actée.
Les actions vont être poursuivies en lien avec les opérateurs de téléphonie mobile contribuant ainsi à accélérer le déploiement en téléphonie mobile prévu dans le cadre du New deal. Le Département sera particulièrement actif dans les prochains mois.

Envoyé en préfecture le 24/11/2020
Reçu en préfecture le 24/11/2020
Affiché le
ID : 028-222800013-20201123-CG23112014-DE

- **La complétude du réseau bas débit**

Afin de favoriser l'essor des objets connectés (IoT), le Département a retenu l'offre de SigFox (dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence des opérateurs spécialisés) pour la couverture totale du territoire en réseau Bas débit (LPWAN) qui est à présent effective. Ce déploiement permettra au Département de développer des premiers cas d'usages en matière d'internet des objets notamment en termes de connectivité des infrastructures routières et de mieux vivre à domicile pour les seniors.

2. *« DIGITAL 28 » l'Eure-et-Loir un département interactif | Déploiement de solutions numériques pour répondre aux exigences des habitants et faire évoluer le territoire*

Le Conseil départemental a formalisé une stratégie de développement des usages, Digital 28, dont plusieurs jalons seront posés en 2020 pour inscrire le territoire dans une dynamique de développement des usages proactive autour des 4 axes définis :

- **Axe 1 | Un département augmenté : le digital pour améliorer les services aux usagers et transformer l'administration avec :**
  - La mise en place des premières briques d'une solution de la gestion de la relation citoyenne unifiée au niveau du territoire
  - La structuration et déploiement d'une offre packagée d'objets connectés pour le « bien vieillir »
  - La diversification du dispositif Boostemploi avec de nouveaux services sur la plateforme Boostemploi notamment la géolocalisation des modes de garde, mode de transport, covoiturage, logement, etc.
  - Le déploiement du dossier agent numérique pour les agents et notamment l'intégration d'une "solution de gestion des talents" au sein du SIRH
  - La consolidation de la base de connaissance routière (avec la numérisation des objets routiers) et le déploiement d'objets connectés pour un meilleur suivi du patrimoine routier
  - Le développement d'une solution de suivi de la flotte automobile du Département et la connectivité des véhicules (par le biais des cartes professionnelles)

- **Axe 2 | un Département plateforme fournisseur & accompagnateur : centre de ressource de la digitalisation avec :**
  - La création d'une plateforme collaborative à destination des collégiens, de leurs parents et des équipes éducatives ainsi qu'une meilleure valorisation du Campus parentalité
  - L'évolution de l'offre de la médiathèque aux nouveaux usages culturels par une refonte du portail MDEL, avec enrichissement en contenus numériques et outils collaboratifs, et la structuration d'une offre de de médiation numérique culturelle
  - La valorisation numérique du patrimoine culturel par le développement de premières solutions de réalité virtuelle sur les sites culturels du Département
  - Le développement d'une nouvelle plateforme numérique adaptée aux nouveaux usages de la randonnée remplaçant le site 123 randonnées
  - Le déploiement d'une offre de service liée aux Drones
  - Le soutien à l'OpenData locale par la mise à disposition de la plateforme départementale et une offre de sensibilisation/accompagnement des collectivités

- **Axe 3 | Un Département laboratoire explorateur & impulseur : explorateur des potentialités digitales dans une optique d'industrialisation de solutions avec :**
  - Le définition d'une offre « SmartVillage » à destination des collectivités euréliennes
  - L'accompagnement de l'écosystème numérique territorial (Betamachine, Le campus les Champs du possible et Perche digital senior)
  - L'accompagnement à la création d'un lieu dédié à l'expérimentation de solutions pour le « bien vieillir » dans le cadre du programme Perche digital senior
  - L'intégration des logiques de Smart Building et des nouveaux usages de travail dans la programmation du nouvel Hôtel départemental

Envoyé en préfecture le 24/11/2020
Reçu en préfecture le 24/11/2020
Affiché le
ID : 028-222800013-20201123-CG23112014-DE

- **Axe 4 | Un Département protecteur & solidaire : garant de l'éthique et de la souveraineté numérique territoriale avec :**
  - La mise en place d'une plateforme d'archivage électronique mutualisée (SAEM) et la structuration du système d'archivage électronique (SAE)
  - Le développement d'un réseau de référents à la protection des données
  - La sécurisation du statut des aidants numériques par l'implication dans l'expérimentation du dispositif « aidants connect »

3. Finalisation du programme d'informatisation des collèges

Les exercices 2018 et 2019 ont été particulièrement marqués par les efforts financiers consentis pour refonder le Système d'informatisation des collèges avec un programme d'investissement de près de 18 M€.

L'exercice 2020 a été consacré à des compléments et déploiement nécessaires en termes de dotation aux collèges et de bon fonctionnement du système d'information des collèges et qui se poursuivront en 2021 afin de maintenir un haut niveau de service.

- maintenance logiciels et matériels des collèges avec l'implémentation des solutions pour la supervision du SIC.
- renforcement des affichages dynamiques
- optimisation des couvertures Wifi
- dotations en VPI
- renouvellement de la licence Microsoft pour les EPLE
- installation de 100 prises fourchettes hautes supplémentaires

4. PERFORMANCE ET QUALITE DU SYSTEME D'INFORMATION DEPARTEMENTAL - Moderniser les conditions numériques de travail et d'exploitation du SI

Avec le développement du télétravail, la qualité du système d'information et des infrastructures est un des piliers de la performance de la collectivité et de la qualité de travail des agents. Leur alignement vers des standards de performance à même d'assurer un niveau de qualité conformes aux attentes en termes de services offerts aux habitants et de qualité de vie au travail est une nécessité. Les moyens alloués à cet alignement s'articuleront principalement autour :

- **d'une amélioration des dotations informatiques des agents.** Un effort particulier sera fourni sur le parc informatique de la collectivité avec une hypothèse de renouvellement des équipements tous les 5 ans. Afin d'améliorer la lisibilité et la programmation du renouvellement des dotations informatiques aux agents (PC, PC portables, écrans, station d'accueil et licence office). Y seront intégrées les dotations pour les assistants familiaux.

- **de la reconfiguration du Data Center.** Les ressources du Data Center sont dans un état de saturation avancée pour conserver un bon niveau de qualité de service et permettre de satisfaire les besoins métiers à venir ; les équipements sont obsolètes et certains d'entre eux vont être en fin de support. Il apparaît donc nécessaire de relancer une consultation Datacenter dès début 2021 pour assurer une qualité d'infrastructures en adéquation avec des besoins en ressources croissantes.

- **du renforcement de la sécurité**. La cyberattaque subie par le Département en juillet 2020 a montré la nécessité de mettre en place de nouveaux outils de contrôle des flux mais également de revoir certaines pratiques. Le développement du télétravail rendu nécessaire par la crise sanitaire induit une ouverture sur l'extérieur plus importante qui doit être parfaitement maitrisée.

Dans une moindre mesure, les nouvelles versions des solutions métiers (Office, SIRH, Coriolis) devront être intégrées au budget tout comme les coûts d'abonnement liés au développement de la flotte de téléphonie mobile.

Envoyé en préfecture le 24/11/2020
Reçu en préfecture le 24/11/2020
Affiché le
ID : 028-222800013-20201123-CG23112014-DE

II. Des dispositifs de subventionnement ambitieux pour revitaliser le tissu des bourgs centres et en direction des communes

Préambule

Le Département poursuit sa stratégie de confortement des dispositifs d'aide aux communes et déploiera en 2021 de manière très opérationnelle le dispositif bourgs-centres dont les fondements ont été posés en 2019.
Aussi, les orientations pour le budget à venir comprennent :

- La mobilisation des financements affectés aux contrats bourgs-centres tant pour les études que pour les subventions aux travaux,
- La poursuite et le renforcement du fond départemental d'investissement,
- La mobilisation de financements extérieurs en complément de l'appui apporté directement sur les axes forts décidés,
- Le maintien du soutien à l'agriculture, via les circuits courts en particulier.

Financièrement, ces aides représentent une part significative au niveau du budget d'investissement et représenteraient une enveloppe d'environ 21 M€ dans la continuité des années précédentes.

Le caractère multi-partenarial du dispositif bourgs-centres et l'effet levier apporté conduiront à un investissement global dans des actions d'aménagement lourd du territoire eurélien pour plus de 80 M€ en tenant compte des autres subventions mobilisées et des fonds propres apportés par les communes.

Pour 2021, le Département oriente donc clairement sa stratégie en appui des communes et conforte ses dispositifs permettant de faire émerger les projets locaux porteurs de développements territoriaux.

Dans cette optique, les moyens mis en place pour assurer cet objectif s'articulent sur les éléments suivants :

- Poursuite de la mise en œuvre effective du dispositif en faveur des bourgs-centres,
- Poursuite et renforcement du fonds de soutien aux communes (Fonds départemental d'investissement (FDI)), et des fonds complémentaires,
- Mobilisation des financements extérieurs en appui des politiques et des projets de la collectivité,
- Soutien aux circuits courts pour une agriculture de proximité.

L'ensemble de ces aides apporte un levier à l'aménagement du territoire pour les collectivités.

Les dispositifs évolueraient ainsi dans les conditions suivantes :

1. La politique départementale en direction des bourgs-centres et des communes

Une démarche de refonte des dispositifs d'aides du Département en direction des territoires et des communes a été engagée en 2018, finalisée en 2019. Sa mise en œuvre opérationnelle intervient donc en 2020 et 2021, et ce dispositif se concrétisera véritablement sur les territoires au cours de l'année 2021.

Cette politique repose sur les piliers suivants :

- **Une contractualisation pour les bourgs-centres** qui s'appuie, dans le cadre du protocole signé en 2018, sur un partenariat, avec l'Etat, le Conseil régional Centre-Val de Loire, la Banque des Territoires, qui souhaitent développer des politiques spécifiques avec les bourgs-centres.

Envoyé en préfecture le 24/11/2020
Reçu en préfecture le 24/11/2020
Affiché le
ID : 028-222800013-20201123-CG23112014-DE

Les objectifs de cette politique sont d'assurer un maillage du territoire départemental, via le renforcement des pôles de proximité, et de stimuler l'activité et l'attractivité des bourgs-centres. Il s'agit de privilégier une logique de projets, et de prendre en compte les enjeux spécifiques à la ruralité.

Cette politique repose sur le principe de la signature d'un contrat, sur une période de 3 ans, à l'issue de la réalisation d'une étude entre le Département d'Eure-et-Loir et le bourg-centre, et les partenaires cités ci-dessus. Ce contrat doit mentionner les enjeux, les objectifs et un programme d'actions intégrant une programmation des investissements, une estimation des coûts, les maîtres d'ouvrage et les financements prévus par les partenaires.

La mise en œuvre du dispositif a franchi des étapes essentielles en 2020 avec la validation et la signature de 13 protocoles d'accord sur les 16 communes retenues au titre des programmes d'investissements et le lancement avant la fin de l'année 2020 de 4 études globales de revitalisation sur les 7 communes retenues à ce titre. Enfin, des études complémentaires thématiques démarreront également avant la fin de l'année 2020 pour deux communes.

La fin de l'année 2020 et l'année 2021 seront donc marquées par l'élaboration et la validation des tableaux de programmation et des fiches projets qui viendront compléter le protocole d'accord (intégrant le projet de territoire) afin de constituer la convention territoriale proprement dite et de préciser les engagements des partenaires. Le Département mobilisera non seulement des financements pour accompagner ces démarches de projets, mais également son ingénierie.

- **Le renforcement du fonds spécifique de soutien aux communes** (Fonds départemental d'investissement).

La crise sanitaire du COVID-19 a des conséquences majeures sur le plan économique. Afin de soutenir l'investissement sur les territoires, générateur de commande pour les entreprises, il sera proposé en 2021 de renforcer le soutien à l'investissement des communes et des intercommunalités. Cet effort permettra ainsi de participer à la redynamisation de l'économie locale et des territoires ruraux.
Pour 2021, il est proposé pour l'accompagnement des projets communaux et intercommunaux, une enveloppe globale de 10M€, répartie comme suit :

- Une enveloppe de 8 M€ répartie en 15 enveloppes cantonales,
- Une enveloppe de 2 M€ pour l'accompagnement des « projets structurants ».

Pour accompagner cet effort du Département, des adaptations du règlement seront également proposées pour moduler les taux de subventions, et prendre en compte davantage de thématiques et de projets.

- **Les dispositifs complémentaires**

Ils concernent le maintien d'une enveloppe particulière en faveur des agglomérations (1 M€ par agglomération), ainsi que la poursuite des thématiques que sont « le renforcement et l'interconnexion des réseaux d'eau potable », « la biodiversité » et le soutien aux projets de rénovation des monuments historiques.

2. La mobilisation de financements extérieurs en accompagnement des politiques et des projets de la collectivité

Le soutien du Département pour le développement de l'attractivité du territoire eurélien passe aussi par la mobilisation de financements extérieurs sur les projets de notre collectivité. Cette démarche s'appuie concrètement sur la mobilisation des dispositifs et des enveloppes financières définis pour la période 2015/2021 dans le cadre des fonds structurels européens, le Contrat de projet Etat-Région ou encore la convention Région Centre-Val de Loire / Département d'Eure-et-Loir.

Envoyé en préfecture le 24/11/2020
Reçu en préfecture le 24/11/2020
Affiché le
ID : 028-222800013-20201123-CG23112014-DE

La mobilisation de ces fonds reste un enjeu essentiel dans un contexte financier tendu pour les collectivités, et en particulier pour les Départements. Ces dispositifs font régulièrement l'objet d'adaptation. Lors de ces périodes d'ajustements, il est important de faire valoir les projets du Département, et les enjeux du territoire eurélien afin de mobiliser des financements qui, le plus souvent, s'inscrivent dans des procédures et des partenariats complexes.
Dans ce contexte, l'année 2021 va être particulièrement marquée par la définition et la finalisation des nouveaux cadres d'intervention des fonds structurels européens et du Contrat de projets Etat / Régions pour la période 2021 / 2027, et l'élaboration de la convention Région Centre Val-de-Loire / Département d'Eure-et-Loir, sous réserve que celle-ci soit reconduite par la Région.

- **Les fonds européens**

Le Département bénéficie d'une délégation de gestion pour la mise en œuvre des crédits communautaires du Fonds social européen (FSE) sur la période 2015-2020. Une enveloppe globale de l'ordre de 2,55 M€ de FSE peut ainsi être mobilisée en 2018-2020 pour accompagner les politiques menées en matière d'insertion par l'activité économique, notamment pour des opérations portées en interne par les agents du Département dont les postes sont cofinancés à hauteur de 50 %. Le dispositif novateur « Boostemploi » bénéficie d'une participation communautaire de 450 000 € supplémentaires jusqu'en 2021. Les modalités de gestion pour la prochaine programmation 2021-2027 et l'attribution des enveloppes financières ont pris du retard compte tenu de la crise COVID et des redéploiements budgétaires au sein de l'Europe. Elles ne sont actuellement pas connues et le calendrier initial a dû être modifié. Elles font l'objet de discussions qui devraient aboutir au premier semestre 2021. Le Département aura alors la possibilité de se positionner ou non comme organisme intermédiaire.

Concernant le FEADER, en matière agricole, le Département, en juin 2016, a mis en place un dispositif d'aides au titre de la mesure 422 (accompagnement des projets de transformation alimentaire et la commercialisation des produits dans les exploitations agricoles). Ce dispositif sera poursuivi dans le cadre de politique agricole du Département (voir ci-après).

La convention Région Centre-Val de Loire / Département d'Eure-et-Loir 2015 / 2020, signée en avril 2015 et l'avenant n°1, signé en avril 2019, ont défini les thématiques et les investissements prioritaires sur lesquels les deux collectivités souhaitaient intervenir pour favoriser le développement local. L'enveloppe réservée par la Région pour l'Eure-et-Loir sur cette période est de 17,6 M€. Le but de ce partenariat est d'optimiser les moyens financiers, tout en créant les conditions favorables à l'émergence de projets, et de concourir au développement de l'attractivité du territoire. L'avenant de 2019 a permis en particulier de redéployer des crédits de la Région en accompagnement du dispositif « bourgs-centres ». L'année 2021 sera consacrée à la mobilisation effective de ces enveloppes et le cas échéant la préparation de la nouvelle convention avec la Région.

3. La politique agricole : le développement des circuits courts

L'Assemblée départementale a validé une politique agricole axée sur le développement de ces circuits courts, permettant de développer une agriculture de proximité plus diversifiée, et souhaite impulser ainsi une dynamique de soutien à la diversification agricole. La poursuite de l'animation de cette politique en faveur des circuits courts reste un enjeu essentiel pour les années à venir. Elle implique la gestion et l'animation en partenariat avec les acteurs du monde agricole, et plus largement les acteurs parties prenantes de cette politique de développement des circuits courts.

Il s'agit plus globalement de contribuer à la structuration d'une filière locale destinée notamment à l'approvisionnement, à terme, de la restauration collective du Département, permettant d'aider au déploiement d'offres plus proches des secteurs de consommation.

Les bases de cette politique ont été mises en place au cours des deux dernières années. La réactivité observée lors de la phase COVID a montré la pertinence des choix. L'objectif est désormais de conforter les acquis et de les déployer.

Envoyé en préfecture le 24/11/2020
Reçu en préfecture le 24/11/2020
Affiché le
ID : 028-222800013-20201123-CG23112014-DE

Les outils et les actions suivants ont été mis en place dans un cadre partenarial, mais doivent être développés et renforcés :

- Plateforme « Agrilocal 28 » de mise en relation entre les producteurs et acheteurs de la restauration collective (collèges, EHPAD, lycées…),
- Plateforme logistique « SCIC sur le champ »,
- Actions d'animation et d'information en direction et en lien avec les territoires, les producteurs, et les acheteurs,
- Intégration de l'achat local dans les prochains marchés alimentaires des collèges et lycées et l'intégration de la plateforme « Agrilocal 28 »,
- Collaboration, dés mi-octobre 2020, avec un service civique pour approfondir le travail de communication auprès des acheteurs et d'inventaire des actions locales en matière de circuits courts dans le département,
- Accompagnement des projets de légumeries du territoire au travers d'enquêtes auprès des acheteurs de la restauration collective,
- Mise en place d'un groupe de travail spécifique à l'achat local des Etablissements médico-sociaux (EMS) et EHPAD (des établissements ouverts tout au long de l'année).

En lien avec cette politique, le Département :

- Continuera son soutien, via l'octroi de subventions, aux partenaires qui, au travers de leurs actions, contribuent au développement de l'attractivité de notre territoire et des activités agricoles. Les organismes concernés sont notamment la Chambre d'agriculture, la Chambre régionale d'agriculture, Aidagri28, l'association des salariés agricoles, l'association Terres d'Eure-et-Loir…,
- Poursuivra son dispositif d'aides en matière agricole au titre de la mesure 422 du FEADER,
- Pourra être amené à mettre en place des dispositifs et des financements complémentaires afin de tenir compte de la crise agricole sans précédent que connait le Département (appui aux associations et à la Chambre d'agriculture pour des actions de soutien et d'expertise).

III. La route poursuit sa modernisation et tisse un lien entre les Euréliens

Préambule :

*Un euro non investi en entretien peut générer plus de dix euros de dépenses supplémentaires quelques années plus tard. C'est à partir de ce constat que d*epuis maintenant trois ans, le réseau routier a bénéficié de budgets plus conséquents permettant de réduire toujours un peu plus la dette grise accumulée (entretien non effectué et pénalisant la valeur du bien).

L'année 2020 aura en outre été notablement marquée par la crise sanitaire de la COVID19. Toutefois, ne souhaitant pas la subir, le Département aura été aux avant-postes de la reprise d'activité en soutenant particulièrement l'activité des acteurs économiques des travaux publics, tant par le maintien du niveau d'investissement initialement prévu, que par le surcroît généré par le budget complémentaire retenu au second semestre.

Ainsi, si les voies les plus importantes bénéficient d'un entretien régulier, les efforts continuent de s'orienter vers des voies de liaison plus modestes mais indispensables à la desserte facilitée des territoires, indispensable à leur attractivité, tout en combinant la sécurité de déplacement des Euréliens.

1 – Objectifs et enjeux de 2021 pour le réseau départemental :

2021 doit demeurer l'année d'une programmation toujours ambitieuse destinée à poursuivre l'aménagement du territoire, la modernisation du réseau et l'entretien patrimonial des chaussées et des ouvrages d'art.

Envoyé en préfecture le 24/11/2020
Reçu en préfecture le 24/11/2020
Affiché le
ID : 028-222800013-20201123-CG23112014-DE

Le budget serait en léger retrait par rapport aux trois dernières années en matière de politique routière du Département. En effet, outre le volet dédié à l'entretien routier, la poursuite de phases préparatoires et la réalisation des grandes opérations restent au cœur de la programmation (déviations de Châteauneuf-en-Thymerais, de Janville-Le Puiset, …).

D'autre part, la modernisation du réseau routier prévoit également la finalisation des études de plusieurs barreaux de liaison (Bû, Rouvray St Florentin, Tremblay les Villages, Denonville, …).

Au niveau des opérations nouvelles, outre la fin d'opérations internes débutées en 2020 (giratoire de Jouy, Tranche 2 de Brezolles), d'autres opérations telles que la sécurisation du réseau par la réalisation d'aménagements de type giratoire ou tourne à gauche (desserte lycée de Hanches, giratoire du Gué de Longroi, carrefours Châteaudun et Nogent le Rotrou) et de renforcement plus spécifiques (RD4 Epernon, …) sont également prévues.

La programmation du renouvellement des couches de roulement, après préparation des chantiers, adaptation des voies au trafic, et les travaux en traverses d'agglomération (soit par participation financière, soit par travaux en propres) mobiliseront la moitié des financements alloués. Le solde se répartissant entre les ouvrages d'art, leur étude et les équipements de la route.

Les perspectives en budget de fonctionnement sont revues à la baisse, soit un peu moins de 6%, du fait des ajustements rendus possibles par la définition plus fine des besoins pour les deux services ayant une activité en lien avec l'ancien budget annexe du CEM (clôturé à la fin de 2019).

2 – La participation aux projets routiers de l'Etat :

Le solde du financement de l'opération à venir sur la RN 154 au sud de Dreux dans le cadre d'une convention issue du contrat de plan pour environ 0.6 M€ est également à retenir.

Enfin, et conformément à la déclaration d'utilité publique prise en juillet 2018, la réalisation de l'autoroute A 154 a été identifiée comme une priorité pour la bonne desserte du Département. Son inscription comme opération prioritaire au projet de loi d'orientation sur les mobilités n'a cependant pas permis le lancement d'un appel d'offres tel qu'attendu au cours de l'année 2020.

Lors de la session de juillet 2020, la motion prise par l'assemblée départementale est venue rappeler les attentes fortes des élus euréliens pour la modernisation de cette voie structurante du département, projet pour lequel l'effort maximal dans le cadre de la subvention d'équilibre est fixé à 15 M€ pour le Conseil départemental.

3 – Renouvellement du parc des véhicules :

Après 2 années d'efforts quant au renouvellement des véhicules, 2021 verrait encore un investissement significatif avec comme objectif de faire descendre l'âge moyen des véhicules et le kilométrage observé.

En outre, cette année clôturera la phase active de renouvellement des camions de la Direction des infrastructures pour entrer dans une logique d'achats réguliers, mais moindre à compter de 2022. Il en sera de même pour les tracteurs et engins spéciaux.

IV. 2021, une ingénierie territoriale au service des communes euréliennes

Préambule :

Une part importante de l'ingénierie territoriale est portée par plusieurs satellites du Département : ADRT sur le volet touristique, CAUE en matière d'aménagement d'espace public urbain ou naturel

Envoyé en préfecture le 24/11/2020
Reçu en préfecture le 24/11/2020
Affiché le
ID : 028-222800013-20201123-CG23112014-DE

et de bâtiment, la SAEDEL en matière d'urbanisme opérationnel et ELI en matière d'assainissement, de voirie, d'urbanisme et d'ingénierie financière et administrative.

L'ensemble de ces satellites constitue une force de frappe dynamique en matière d'ingénierie. Après le renouvellement des équipes municipales, il semble indispensable de promouvoir l'offre d'ingénierie départementale à disposition des élus. C'est pourquoi, il est envisagé la mise en place, avec l'appui de l'AMF28, d'une journée consacrée à cette offre.

- **Une ingénierie à la disposition de tous et pour tous les projets**

Alors que l'Etat est en train de déployer l'ANCT (Agence Nationale de Cohésion des Territoires), dotée de faibles moyens et que des Comités Locaux de cohésion des Territoires (CLCT) devraient voir le jour dans chaque département sous l'impulsion du Préfet, le Département d'Eure-et-Loir a de longue date fait le choix de la proximité, de l'agilité et de la réactivité en développant une ingénierie à l'attention de l'ensemble du territoire eurélien pour des projets locaux, d'envergure variable.

Ainsi, les services du Département et ses satellites se mobilisent pour apporter cette ingénierie à l'ensemble des collectivités euréliennes ne disposant pas de l'expertise technique suffisante pour mener à bien leurs projets.

- **Un Département au service des collectivités**

Au-delà de l'ingénierie offerte aux collectivités, le Département met en place des outils, accompagne les collectivités dans l'exercice de leurs missions.
Ainsi en 2021 :

- Le nouveau Schéma départemental d'alimentation en eau potable sera adopté, véritable outil d'aide à la décision, permettant d'accompagner et d'assister les collectivités dans les choix qu'elles doivent opérer en matière d'eau potable. Ce dernier devait être approuvé en 2021, mais la crise sanitaire et le décalage des élections municipales ont engendré un décalage dans la présentation de ce nouveau schéma aux EPCI.

- Le Département poursuivra son implication en matière de biodiversité, si importante au regard des grandes évolutions que nous sommes en train de vivre et qui sont directement liées au changement climatique. Par la mobilisation de la Taxe d'Aménagement sur les Espaces Naturels Sensibles, le Département poursuivra son soutien financier aux collectivités qui portent des actions en faveur de la préservation de la biodiversité.

- Dans le cadre de la politique départementale en matière de bourg-centre, les collectivités pourront compter sur l'ingénierie départementale pour faciliter la mise en œuvre de leurs projets communaux. En 2021, le Département poursuivra l'accompagnement des collectivités dans la réalisation de leurs études de revitalisation lesquelles devraient s'achever d'ici la fin 2021.

- **Une poursuite, voire un renforcement des actions pour valoriser le territoire et le rendre encore plus attractif et favoriser le bien-vivre ensemble**

  - Sur le tracé de destinations phares (Mont-Saint-Michel, Paris, Compostelle, littoral Atlantique) et à proximité de la Région parisienne, l'Eure-et-Loir est devenu avec ses 3 véloroutes nationales, un département du tourisme à vélo. En 2021, il s'agira de se doter d'un véritable schéma d'aménagement des itinéraires cyclables afin de diversifier son offre notamment vers un public plus familial (développement de voies vertes) et renforcer son attractivité en matière de tourisme à vélo (développement de maillage entre itinéraires, amélioration de certaines boucles, …).

  - La poursuite du renforcement du Plan Santé 28 pour lutter contre la désertification médicale. En 2021, il s'agira d'amplifier les actions engagées, et de développer de nouvelles actions, voire expérimentations pour améliorer la lisibilité du Plan Santé.

Envoyé en préfecture le 24/11/2020
Reçu en préfecture le 24/11/2020
Affiché le
ID : 028-222800013-20201123-CG23112014-DE

- Le paysage eurélien des bailleurs sociaux évoluera en 2021 sous l'effet de la loi ELAN. La nouvelle configuration devra permettre au Département de se repositionner et de se doter d'une véritable politique en matière de développement de l'offre sociale y compris pour des dispositifs nouveaux de type « accession sociale à la propriété ».

- Le développement de projets d'habitat inclusif (via un appel à projet départemental), à l'attention des personnes confrontées au handicap ou au grand âge, s'inscrira également dans une perspective d'élargissement de l'offre.

V. La maîtrise foncière au service d'un Département bâtisseur

Préambule :

L'année 2020, marquée par une période de confinement et d'arrêt de l'activité inédite, a vu nombre de projets d'aménagement et de développement économique retardés voire annulés.

Afin d'accélérer la reprise et de permettre aux acteurs publics et privés de faire aboutir leurs projets, le Département poursuit en 2021 son action dans le développement et l'aménagement du territoire en matière d'ingénierie foncière et d'archéologie préventive.

Ainsi, l'engagement se poursuit pour la réalisation d'aménagements fonciers et la disponibilité d'un service d'archéologie préventive s'avère fort utile pour faciliter la mise en disponibilité du foncier.

L'appui technique, l'ingénierie foncière et le rôle de l'archéologie préventive seront stabilisés et renforcés dans le cadre de ces orientations.

Aménagement foncier et gestion foncière

Contexte et enjeux

Le besoin de foncier pour le développement des infrastructures, du logement, ou encore de l'activité économique, nécessite d'anticiper et de constituer des réserves foncières, tout en permettant aux exploitants de préserver leur outil de production.

En s'appuyant sur ses relations privilégiées avec le monde agricole, le Département, historiquement en charge d'opérations d'aménagement foncier, participe activement à l'optimisation du foncier agricole perturbé par la réalisation d'infrastructures linéaires (autoroutes, déviations) et soutient la filière par la restructuration des espaces cultivés.

Même si l'engagement de l'aménagement de l'A 154 n'est pas encore à l'ordre du jour, le Département poursuivra son effort pour faciliter la réalisation de ce projet, déclaré d'utilité publique en 2018, en engageant des échanges fonciers afin de rapprocher les réserves foncières déjà constituées de la future emprise et en procédant à des acquisitions d'opportunités. Un achat d'opportunité pourrait se concrétiser en 2021 pour finir de constituer une réserve cohérente avec le bassin d'aménagement de l'autoroute.

Enfin, dans le cadre de la politique de développement des bourgs-centres, le Département mobilisera les acteurs du foncier afin d'évaluer et d'anticiper les besoins des collectivités et assistera les communes pour la résolution des problématiques liées au foncier.

Objectifs directeurs et orientations 2021

- Optimiser le foncier en cédant les réserves foncières départementales

Envoyé en préfecture le 24/11/2020
Reçu en préfecture le 24/11/2020
Affiché le
ID : 028-222800013-20201123-CG23112014-DE

- Poursuivre les opérations d'aménagement foncier de Villars, Chandville et Janville-le Puiset et engager l'opération de Clévilliers

- Mobiliser le foncier pour le développement du projet « Bourgs-centres »

Archéologie préventive

Contexte et enjeux

Un service départemental habilité et mobilisé est un moyen performant de répondre aux impératifs de diagnostics pour les acteurs publics ou privés et de libérer le foncier rapidement.

En matière de financement des diagnostics archéologiques, la réforme de 2016 a été très favorable aux collectivités puisque les rendements sont garantis et bien supérieurs au dispositif antérieur. L'équilibre financier des opérations est maintenant consolidé et les interventions du service peuvent s'orienter vers des projets d'autres aménageurs publics et privés et non plus exclusivement vers les projets du Département.

En s'appuyant sur une expertise reconnue et des moyens stabilisés, le Département poursuit son appui technique et opérationnel aux aménageurs afin de permettre le développement de projets économiques sur son territoire et permet de compenser une partie du retard lié à la crise COVID.

L'objectif financier pour 2021 est de maintenir l'équilibre budgétaire en recettes et dépenses pour un effet global neutre sur le financier départemental.

Objectifs directeurs et orientations 2021

- Poursuivre les missions du Service archéologie préventive sur les aménagements propres à la collectivité (diagnostics et fouilles préventives) et sur d'autres diagnostics d'intérêt départemental.
- Poursuivre les missions générales de connaissance du patrimoine appuyées notamment sur l'accueil de volontaires du Service civique, d'établissement de carte de connaissances archéologiques dans le cadre des documents d'urbanisme et les actions de valorisation
- Renouveler l'agrément du service pour l'ensemble des périodes historiques

VI. L'immobilier à l'image de la modernisation de la collectivité

A – La modernisation des bâtiments départementaux

- Les investissements dans le patrimoine immobilier de la collectivité sont dirigés en priorité sur la rénovation des collèges, tant sur le plan énergétique que sur les plans fonctionnel et technique. Après une phase de diagnostic poussé, un plan pluriannuel d'investissement portant sur l'ensemble des collèges du territoire a été construit et sera proposé au vote de l'assemblée délibérante : sur la base de critères techniques, énergétiques et de confort, un ordre de priorité a été défini, ainsi qu'une enveloppe de travaux pour chacun des collèges.

  2021 concrétisera les premières étapes de ce PPI, avec :
  - La contractualisation et le démarrage des travaux d'un marché global de performance portant sur les collèges de Mainvilliers, St Prest, La Loupe, Bu, Dreux (A. Camus), Maintenon, Toury, Brezolles, Brou et Cloyes-sur-le-Loir.
    Ce marché intègrera des travaux d'économie d'énergie, assortis d'une garantie de performance énergétique, ainsi que les travaux du propriétaire à mener dans les établissements concernés.

Envoyé en préfecture le 24/11/2020
Reçu en préfecture le 24/11/2020
Affiché le
ID : 028-222800013-20201123-CG23112014-DE

- La poursuite des travaux engagés dans les collèges d'Auneau, Châteauneuf-en-Thymerais, Dreux (L. Armand), et Vernouillet (M. Pagnol).
- La programmation des travaux pour les collèges de Nogent le Roi, Nogent le Rotrou (P. Brossolette) et Dreux (P. et M. Curie).

- Le Département a par ailleurs affiché sa volonté de donner une meilleure lisibilité et une meilleure accessibilité à ses services chartrains. Le projet d'hôtel départemental est donc poursuivi, afin de permettre le rassemblement de l'ensemble des services administratifs chartrains au sein d'un site unique, qui se voudra SMART, et fera l'objet d'une labellisation sur la performance énergétique.
  A terme, le positionnement des services chartrains dans un bâtiment unique permettra l'abandon des baux de location actuellement en cours et des économies de charges substantielles.
  La concertation débutée avec les agents pourra reprendre pour assurer la mise en œuvre d'un projet construit avec les équipes.

- Concernant les sites départementaux et en particulier les bâtiments de la direction des infrastructures, les études de conception des CMI de Vernouillet et Anet se dérouleront en 2021. Un site a été identifié pour accueillir le centre de Vernouillet ; celui d'Anet sera restructuré sur le site existant.
  Le projet de Vernouillet constituera une première pour le Département, puisque sa conception sera faite en BIM (Building Information Modeling), avec la constitution d'une maquette 3D virtuelle, qui sera exploitée dans le cadre de la future maintenance du site.

  Après la reprise fin 2020 des études de faisabilité concernant le Centre d'Excellence des Mobilités, un maître d'œuvre sera désigné afin de mener à bien la restructuration du site qui intégrera le CMI actuellement en place à Lucé.

  Par ailleurs, l'ensemble des sites techniques de la direction des infrastructures seront équipés d'un système de contrôle d'accès par badge : la gestion dématérialisée des accès permettra une simplification notable du fonctionnement des centres, tout en améliorant leur sécurité. Ces travaux seront accompagnés d'une uniformisation des alarmes anti-intrusion des centres, qui seront reliées au nouveau système de contrôle d'accès.

  La direction de l'immobilier et des facilités s'est également organisée afin de répondre aux exigences règlementaires actuelles :
  - Les travaux liés à l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) se poursuivent sous deux formes : intégration des travaux aux projets de rénovation des collèges et programme d'opérations diverses sur les sites départementaux.
  - 2021 constitue l'une des premières échéances du décret tertiaire : cet article découlant de la Loi Elan impose la réduction substantielle des consommations énergétiques pour les bâtiments tertiaires de plus de 1000m², avec un premier objectif de baisse de 40% en 2030. La direction de l'immobilier et des facilités travaille donc à la définition des années de référence de l'ensemble des sites concernés ainsi qu'au recensement et à l'organisation des travaux à mener afin d'atteindre cet objectif.

- Les services du Département poursuivent l'accompagnement des services de secours départementaux dans leur gestion immobilière. Des travaux d'investissement sont prévus sur l'ensemble du territoire.
  Les travaux du nouveau centre de secours de Hanches-Epernon se dérouleront sur toute l'année, de même que ceux du centre d'intervention de Baigneaux.

B - La politique patrimoniale à destination des sites remarquables

La politique de préservation et de mise en valeur du patrimoine culturel du Département, conforte l'attractivité des territoires en valorisant les richesses historiques et naturelles d'Eure-et-Loir ; une

Envoyé en préfecture le 24/11/2020
Reçu en préfecture le 24/11/2020
Affiché le
ID : 028-222800013-20201123-CG23112014-DE

visée touristique, donc économique. Plusieurs événements de 2019 et 2020 comme les incendies des cathédrales de Paris et de Nantes, puis la crise sanitaire a amplifié l'exigence de préservation des sites, de sécurité des publics et leur besoin de « revenir à la source ».

Au Musée du Compa, au fonds riche de 8.000 références dont 800 engins agricoles, une réflexion doit aboutir à une gestion plus rationnelle de cette collection aujourd'hui dispersée entre cinq sites, et qui doit renouer avec ses racines agricoles et beauceronne originelles.

Au Domaine de Maintenon, après une année concentrée sur la sécurité avec la mise en place de Plans de prévention (Plan de reprise d'activité pour les enjeux sanitaires et Plan de sauvegarde des œuvres pour la préservation du site et de ses collections), des actions de diversification et de numérisations des offres au public seront menées, en s'appuyant d'abord et avant tout sur les richesses intrinsèques du Domaine, la mobilisation de ses personnels et la volonté d'améliorer le confort de visite.
Un catalogue d'une quinzaine de visites thématiques sera disponible en 2021, dont des visites destinées à des publics spécifiques (Ehpad, scolaires du secondaire, personnes handicapées), les visites guidées numérisées pourront être pérennisées, les grands événements baliseront toujours la saison (Tulipiades, Week-end des roses royales, Week-end Grand Siècle).
Un programme pluri-annuel de restauration et d'amélioration a été construit : aménagement de l'église Saint-Nicolas en boutique/accueil ; aménagement de l'avant-cour ; poursuite des projets de restauration des toitures, façades et parquets.

La Maison de Tante Léonie-Musée Marcel Proust doit bénéficier, en 2021 et 2022, d'une rénovation d'ampleur, et, dans le cadre du programme bourgs-centres, la commune d'Illiers-Combray est accompagnée pour créer un fort épicentre proustien complémentaire à la Maison Tante Léonie afin de conforter cette identité littéraire au territoire.

Au Domaine de La Ferté-Vidame, les travaux de restauration du clos et couvert du Petit Château démarreront en 2021, de même que la rénovation de la toiture du pavillon Saint-Dominique. Ce patrimoine bâti ne saurait être dissocié de son écrin, les Parcs et jardins à la française qui bénéficieront d'un effort de remise en état pour retrouver leurs dessins originels. Un projet qui sera mené en concertation avec la Commune, la Communauté de communes et le tissu associatif.

L'Eure-et-Loir est riche de nombreux bâtiments classés, mais il peut aussi s'appuyer sur des sites naturels dont l'histoire participe à l'identité culturelle du département. La candidature au renouvellement du label « Jardin Remarquable » pour le Pré-Catelan, à Illiers-Combray, devrait aboutir au printemps 2021 ; tandis que les Jardins Le Nôtre à Maintenon devraient obtenir ce label pour la première fois. Outre les investissements en terme de préservation et d'entretien horticole, ces labels seront des atouts importants à valoriser dans le cadre du développement touristique. Il en est de même pour le programme de classement d'Arbres remarquables, tel le chêne de Meaucé.

Envoyé en préfecture le 24/11/2020
Reçu en préfecture le 24/11/2020
Affiché le
ID : 028-222800013-20201123-CG23112014-DE

C. Un Département de solidarité humaine

Le budget de fonctionnement en faveur des solidarités marque la volonté du Département de favoriser une société plus inclusive en accompagnant les Euréliens les plus démunis ou en difficulté. Il intervient à tous les âges de la vie, de la petite enfance à la grande dépendance et contribue à la prise en compte des personnes en situation de handicap, ou rencontrant des difficultés sociales ; il œuvre pour la protection des enfants.

Cette politique des solidarités se trouve à la croisée de multiples évolutions sociétales, économiques, technologiques, législatives et des réflexions en cours au niveau national sur le grand âge (rapport Libault), la protection de l'enfance, la PMI, le débat annoncé sur la décentralisation.

Ce contexte est marqué par le vieillissement de la population, une prise en compte plus importante de la personne et des parcours individualisés des personnes handicapées ou âgées, par le développement du numérique.

Notre politique de solidarités est également impactée par l'évolution des flux migratoires et par une poursuite de l'augmentation du nombre de mineurs non accompagnés et du nombre de bénéficiaires du RSA.

Par conséquent, le Département, soucieux de poursuivre une politique active de solidarité, s'attachera à mener une politique rigoureuse en recherchant l'optimisation des organisations, des modalités de fonctionnement et des coûts, en favorisant l'émergence d'expérimentations et d'innovations.

I. Collectivité de solidarité entre les hommes et les territoires

La présence des services publics départementaux sur le territoire constitue un enjeu majeur pour nos concitoyens, que ce soit sur les territoires urbains ou ruraux. Afin de rendre plus lisible le service public départemental, il nous appartient de développer et d'accompagner les familles dans un souci de proximité dans l'ensemble de nos champs d'intervention : la protection maternelle et infantile, l'enfance, l'action sociale, l'insertion.

Vers la création d'une Agence départementale des solidarités

La Collectivité, chef de file des solidarités sur le territoire départemental, s'est engagée dans la création d'une Agence départementale des solidarités (ADS), projet inscrit dans le « New deal départemental » proposé par l'Assemblée des Départements de France et décliné dans la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi signée le 26 juin 2019 par le Président du Conseil départemental et la Préfète d'Eure-et-Loir.
Face à la complexité actuelle du système des solidarités, l'ADS se veut être une structure de proximité et de simplification des parcours des usagers, de fluidification des interfaces entre partenaires et de simplification du pilotage des politiques de solidarité. Elle entrera dans sa phase opérationnelle durant l'année 2020, au travers notamment d'un réseau unifié de premier accueil-information-orientation déployé en très grande proximité des citoyens sur le territoire.

Envoyé en préfecture le 24/11/2020
Reçu en préfecture le 24/11/2020
Affiché le
ID : 028-222800013-20201123-CG23112014-DE

Les Maisons départementales des solidarités et de la citoyenneté (MDSC)

Les MDSC ont vocation, en complémentarité de l'Agence Départementale des Solidarités et au travers d'une nouvelle organisation territorialisée des services et des politiques de solidarité et de citoyenneté, à apporter une qualité de service accrue aux usagers en lien avec la modernité attendue.

Au 1er janvier 2021, les cinq MDSC seront déployées sur le territoire départemental. Elles offriront une nouvelle répartition des missions et responsabilités entre les échelons centraux (directions centrales) et territoriaux (MDSC) dans une logique de renforcement de la déconcentration favorisant une adaptation aux besoins identifiés dans chaque territoire.

La politique en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées.

L'année 2021 marquera la mise en œuvre des orientations du premier schéma autonomie adopté en fin d'année 2020. Ce document de planification et de programmation s'inscrit dans la démarche de renforcement des moyens humains des EHPADs, de la transformation de l'offre médico-sociale de l'institution vers le domicile par le déploiement d'une nouvelle réponse territoriale et dans la facilitation des parcours de vie, dans la recherche de solutions d'habitat inclusif et plus globalement dans la prise en compte des évolutions réglementaires attendues à travers la loi « Grand âge ».

Parallèlement, le Département poursuivra sa politique de modernisation des établissements médico-sociaux dans un souci de maîtrise des prix de journée, de soutien des établissements et services sociaux et médico sociaux tout en veillant à l'optimisation des services supports et des moyens.

La politique en faveur de l'enfance et de la famille.

La politique enfance et famille

Le Département entend poursuivre son rôle majeur dans la protection de l'enfance et de la famille. Suite au confinement, le schéma enfance famille n'a pu être voté par l'Assemblée départementale. Pour autant, il reste d'actualité et comporte des axes majeurs :

- Favoriser la mobilisation de réponses adaptées en proximité des familles sur l'ensemble du territoire.
- Associer les différentes compétences et ressources autour d'un projet partagé pour l'enfant et la famille.
- Permettre aux enfants, aux jeunes et aux familles d'être pleinement acteurs de leur projet en protection de l'enfance.

L'accent sera mis également sur les actions de prévention en lien avec les différents partenaires sur l'ensemble du territoire.
Ce schéma s'articule par ailleurs avec les objectifs fondamentaux posés par l'Etat pour la contractualisation de la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance, démarche à initier en 2021.

L'accueil des Mineurs non accompagnés : un enjeu à la croisée de la politique migratoire et de la protection de l'enfance

Au titre de la protection de l'enfance, les Départements sont compétents pour la prise en charge des mineurs non accompagnés.

La part du budget des MNA est considérable (7.839.450€ pour 2019 soit 20.6% de plus qu'en 2018) mais le Département fait en sorte d'apporter des conditions de prise en charge satisfaisante aux jeunes : création de places aux Orphelins d'Apprentis d'Auteuil, création d'un établissement dédié :

Envoyé en préfecture le 24/11/2020
Reçu en préfecture le 24/11/2020
Affiché le
ID : 028-222800013-20201123-CG23112014-DE

La Saussaye ce qui permettra de diminuer le coût global de prise en charge grâce au recours moins systématique des hôtels pour l'hébergement.

Le Conseil départemental a aussi réalisé un protocole avec la Préfecture sur l'accueil et l'évaluation des MNA. De ce fait, la durée des évaluations a été réduite ce qui permet de limiter l'accueil de MNA sur des hôtels.

Malgré des efforts constants d'organisation et d'évolution des organisations pour faire face aux flux, le service d'aide sociale à l'enfance et le CDEF sont très lourdement impactés par l'arrivée incessante et exponentielle de jeunes pour évaluation mais également de jeunes en provenance d'autres départements orientés par la cellule nationale pour prise en charge.

Ce phénomène migratoire non maîtrisé par l'Etat, mis à la charge des Départements, prend une ampleur qui nuit fortement à l'attention qui devrait être portée aux enjeux de la politique de prévention et de protection de l'enfance et qui pèse sur le budget départemental.

Un élargissement des dispositifs de protection/prévention de l'enfance

Il convient d'assurer un point d'équilibre entre la protection qui est légitime et la prévention qui est nécessaire. Il faut équilibrer le nombre de places en établissement par rapport au nombre de places auprès des assistants familiaux. Il est nécessaire de mettre en place des solutions alternatives et diversifiées aux placements qui conviennent mieux aux familles car l'impact est moindre dont le coût financier est plus faible. Le placement éducatif à domicile (PEAD) ainsi que l'extension de places de service éducatif renforcé à domicile (SERAD), le tout à moyen constant par le CDEF sera une piste à développer ces prochaines années et à déployer sur tous les territoires.

La politique de l'insertion

L'épidémie de COVID19 a eu un impact sur l'activité économique et l'emploi en France. Celui-ci s'est traduit pour le Conseil départemental par une augmentation spectaculaire du nombre de bénéficiaires du RSA. Ainsi, il est constaté une progression de 8 362 foyers bénéficiaires en décembre 2019 à 9 039 en juin 2020, soit une augmentation de 7 %. Dans le même temps les appels de fonds RSA de la CAF ont évolué d'un montant moyen mensuel de 4,16 millions d'euros en 2019, à 4,46 millions d'euros en 2020.

Face à l'épidémie le Département entend adapter ses dispositifs aux contraintes sanitaires. Les plateformes RSA vont être organisées en distanciel afin de garantir une orientation rapide des usagers tout en respectant la distanciation sociale. Par ailleurs il va être proposé de modifier le format des Forums Boostemploi pour être plus réactif et conforme aux contraintes sanitaires. Ce dispositif vise donc à proposer des évènements adaptés aux besoins de recrutements identifiés dans les territoires. Le principe est d'organiser dans des délais courts (environ 3 semaines) des Forums sur demande des employeurs en phase de recrutement. Ces évènements de taille réduite (organisation par groupes successifs) viseront principalement les bénéficiaires du RSA dont le profil correspond aux attentes des employeurs et qui habitent à proximité. Ces derniers seront préparés en amont des Forums et continueront d'être suivis par leur référent après leur recrutement pour sécuriser la prise d'emploi.

Les services du Conseil départemental vont également s'attacher en 2021 à proposer une nouvelle modalité d'accompagnement aux bénéficiaires du RSA les plus proches de l'emploi : l'accompagnement renforcé. Cette méthode repose sur un suivi individualisé rapproché (1 à 2 contacts hebdomadaires) et une formation des agents départementaux à la relation avec les entreprises pour identifier des offres d'emploi. L'objectif est de développer des soutiens courts pour viser des sorties du RSA sur des accompagnements de 3 à 6 mois.

Enfin une réflexion est en cours pour envisager d'intégrer des clauses d'insertion sociale dans les marchés du Conseil départemental. L'objectif est de pouvoir offrir des opportunités d'emploi aux Euréliens défavorisés lorsque le Département engage des travaux. Ces gisements d'heures de

Envoyé en préfecture le 24/11/2020
Reçu en préfecture le 24/11/2020
Affiché le
ID : 028-222800013-20201123-CG23112014-DE

travail pourraient ainsi bénéficier aux usagers connus des services sociaux du Conseil départemental et accélérer la sortie du dispositif RSA pour certains bénéficiaires.

Le nouveau dispositif FSL adopté en 2020 a permis la création du Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie SLIME 28. Cet outil permet de réaliser des bilans énergétiques au domicile des usagers du FSL. Il vise également à identifier les causes des surconsommations des ménages et à leur proposer des mesures pour y remédier. L'année 2021 va permettre d'amplifier ces bilans et il est envisagé d'en effectuer 275, soit une augmentation de 93 par rapport à 2020. Tous les diagnostics réalisés génèrent le versement par l'État d'une contrepartie financière qui est intégrée en recette dans le budget du FSL. Cette dernière est affectée à un fonds spécifique le Fonds d'aide à la maîtrise de l'énergie FAME 28, qui permet d'aider les ménages les plus modestes à financer leurs travaux d'amélioration.

II. Collectivité de l'éducation

Le Département assure un éventail très large de missions à l'attention des collèges comme :

- La construction, l'aménagement, l'équipement mobilier ou informatique ;
- L'accueil, la restauration, l'hébergement et l'entretien général et technique des bâtiments ;
- Le recrutement et la gestion des personnels techniques et de service (Adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement - ATTEE) ;
- Le financement du fonctionnement des collèges ;
- La réussite scolaire, la citoyenneté et l'innovation éducative.

Notre collectivité entend offrir à tous les collégiens les meilleures conditions d'enseignement et de vie scolaire, aux enseignants et aux personnels administratifs et techniques, les meilleures conditions de travail et, aux parents d'élèves, les meilleures garanties sur les conditions d'accompagnement de leurs enfants.

Pour ces raisons, son engagement en faveur de l'éducation de sa jeunesse est essentiel et invite à renforcer un partenariat de longue date avec l'Education nationale.

L'année 2021 permettra au Département de poursuivre la réalisation de plusieurs chantiers destinés à rendre son action plus efficace. Parmi ceux-ci, peuvent être cités :

- La réflexion sur l'évolution des métiers et des modalités d'intervention des ATTEE et l'amélioration de leurs conditions de travail ;
- La refonte des critères de calcul de la dotation globale de fonctionnement des collèges publics et du forfait d'externat des collèges privés ;
- La définition d'un référentiel relatif aux collèges euréliens comprenant les outils permettant le dimensionnement et la programmation des constructions neuves, des opérations de restructuration et de réaménagement ;
- La mise à disposition d'un espace numérique de travail (ENT) pour l'ensemble des collèges publics d'Eure-et-Loir offrant un lieu d'échange et de collaboration entre tous les acteurs de la communauté éducative.

La Collectivité ambitionne de développer sa politique d'investissements afin d'offrir aux collégiens euréliens des conditions d'accueil optimales. Ainsi, 2021 sera l'année de la mise en œuvre d'un nouveau plan pluriannuel d'investissements qui préfigurera les futurs enjeux de gestion patrimoniale des collèges en adaptant la répartition des élèves en fonction des évolutions démographiques et prendre en compte les évolutions liées à la transition écologique.

Le Département poursuivra également son engagement volontariste en faveur de l'enseignement supérieur pour faciliter l'accès des jeunes à la formation, et renforcer l'attractivité du territoire.

Envoyé en préfecture le 24/11/2020
Reçu en préfecture le 24/11/2020
Affiché le
ID : 028-222800013-20201123-CG23112014-DE

III. Collectivité de la qualité de vie : la culture et le sport

Le Département entend par sa politique garantir à ses habitants une offre culturelle et sportive de qualité et développer l'attractivité du territoire.

La politique culturelle du Département s'inscrit dans une volonté de développer l'attractivité locale et de soutenir les territoires. Sa mise en œuvre est confiée pour partie depuis le 1er mars à la Direction de l'animation culturelle des territoires (DACT). Les missions de cette nouvelle direction, qui s'étendent du champ de l'éducation artistique à celui de la lecture publique, en passant par le spectacle vivant, tendent à assurer une répartition équilibrée de l'offre culturelle avec deux axes de travail : celui des territoires et celui des publics.

En ce qui concerne les territoires, le Département, placé de longue date au cœur d'un réseau d'acteurs locaux, pourra assurer une irrigation culturelle en s'appuyant, d'une part sur la Médiathèque départementale et le réseau de bibliothèques et médiathèques communales, intercommunales ou associatives qu'elle anime, et d'autre part sur la diversité des lieux d'accueils de spectacles pour assurer une programmation culturelle totale.
Par la saison « Arts en scène », et avec un choix de plus de 40 spectacles proposés dans autant de communes, le Département contribue à ce que le spectacle vivant (musique, théâtre ou danse) parvienne au plus proche de chacun, gratuitement. Il faut voir là, au sens propre, une volonté de rendre la culture la plus accessible, ceci en valorisant des compagnies locales, mises à mal par la situation sanitaire exceptionnelle de 2020. De la même façon, en soutenant ou portant des festivals ou évènements organisés dans les communes d'Eure-et-Loir, en accompagnant les bibliothèques locales, en proposant des expositions et projets itinérants, le Département assume une mission de solidarité territoriale dans le domaine culturel.
Fort de son expérience dans les divers champs de l'animation culturelle et de la lecture publique, le Département pourra déployer une ingénierie auprès des territoires, pour accompagner, former, consolider, conventionner auprès des associations, compagnies et des collectivités, afin de mobiliser les acteurs et déployer tous les leviers de l'action culturelle en faveur des publics, y compris par le truchement des outils d'action numériques, présentés et déployés dans le réseau des bibliothèques et dont la mise à disposition sur le portail de la MDEL est appelée à se développer en 2021 en faveur des usagers.

En ce qui concerne les publics, un certain nombre d'actions spécifiques pourront être reconduites ou développées à la faveur de l'ouverture vers un plus large public et en combinant des dispositifs déjà portés par d'autres directions. Le Prix « Histoires d'ados » pourra ainsi être rapproché des mesures du plan pour une meilleure réussite scolaire afin de favoriser l'accès à la littérature jeunesse des collégiens ; les actions culturelles en faveur du public senior pourront être étendues au réseau des bibliothèques par l'émergence de partenariats et l'accompagnement renforcé et combiné des professionnels de la MDA et de la DACT ; les actions d'alphabétisation seront déployées vers les populations les plus fragiles du département.
Enfin, attentive aux publics qui se trouvent, dans tous les sens du terme, éloignés de la culture, l'action culturelle pourra s'appuyer localement sur les Maisons départementales de Solidarité et de Citoyenneté, permettant d'apporter une réponse globale (sociale, éducative, culturelle, numérique) aux bénéficiaires du service public, de consolider un maillage culturel départemental et contribuer à la résilience des territoires, fortement marqués par l'empreinte de la crise sanitaire de 2020.

Le centre de documentation du Conseil départemental poursuivra sa mission de veille documentaire professionnelle et de diffusion de ressources à destination des services du Département en s'appuyant sur le nouveau portail numérique déployé au cours du second semestre 2020.

Les Archives départementales, au-delà de leurs fonctions régaliennes (collecte, classement, conservation et communication des archives), accompagneront la dynamique culturelle d'ensemble en valorisant le patrimoine écrit dont elles assurent la garde.
Ainsi, en 2021, l'effort sera porté en matière de collecte sur l'archivage électronique dans le cadre du déploiement de la plateforme d'archivage électronique « Ligéris », projet mutualisé avec 7 autres collectivités de la région, et en collaboration étroite avec la direction du numérique. Les chantiers de conservation préventive seront également poursuivis à travers le conditionnement et la restauration

Envoyé en préfecture le 24/11/2020
Reçu en préfecture le 24/11/2020
Affiché le
ID : 028-222800013-20201123-CG23112014-DE

des fonds. La numérisation relève également de cette préoccupation, tout en permettant aussi de répondre à la demande du public d'avoir accès à davantage de ressources sans se déplacer. Enfin, toujours très volontaires pour faire connaître le patrimoine écrit eurélien, les Archives départementales ont développé une active politique de valorisation en direction de tous les publics (service éducatif, ateliers de découverte ou de recherche grand public, expositions sur site et hors les murs, partenariats scientifiques et culturels, présence sur les réseaux sociaux, animations...), toutes propositions qui ont permis de positionner les Archives départementales comme un acteur culturel majeur du département.

La politique sportive départementale, enfin, vise à contribuer à la qualité de vie des habitants de l'Eure-et-Loir. Il est proposé de poursuivre le soutien de la collectivité aux acteurs sportifs en favorisant la pratique des jeunes sur des champs et des disciplines variées et l'accompagnement dans les actions de formation pour l'accès au haut niveau. Le Conseil départemental dispose également d'un dispositif de soutien aux projets d'investissement des collectivités sur leurs projets de construction ou d'extension d'équipements sportifs.
Par ailleurs, le Département, labellisé « Terre de Jeux 2024 » en janvier 2020, sera mobilisé pour contribuer à la dynamique souhaitée sur l'ensemble du territoire national pour célébrer les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 qui auront lieu à Paris.